



Burkina Faso



**Ministère de l'Environnement
et du Développement Durable**

**Secrétariat permanent du Conseil National pour
l'Environnement et le Développement Durable
(SP/CNEDD)**

**EVALUATION FINALE DU PROJET
«RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR
L'ADAPTATION ET POUR LA RÉDUCTION DE LA
VULNÉRABILITÉ AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES»**

Rapport final

Juillet 2014

Consultants :

NIENTA Ibrahim, agro-économiste, Consultant International
COULIBALY Ngra zan, socio-économiste, Consultant National

TABLE DES MATIERES

PAGE DE GARDE	ii
SIGLES ET ABBREVIATIONS	iii
GLOSSAIRE	v
NOTE DE SYNTHÈSE	vii
Tableau 1 : Résumé du projet	vii
1. INTRODUCTION	1
1.1. Objectif de l'évaluation	1
1.2. Champ d'application et méthodologie	1
1.2.1 Champ d'application	1
1.2.2 Méthodologie	1
2. DESCRIPTION ET CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	3
2.1. Les étapes de mise en œuvre du projet	3
2.2. Problèmes que le projet visait à régler	4
2.3. Objectifs et résultats du projet	4
2.3.1. Le but/Objectif de développement	4
2.3.2. L'objectif spécifique	4
2.3.3. Les résultats attendus	4
2.4. Indicateurs de base mis en place	5
2.5. Principales parties prenantes	5
2.6. Apports prévisionnels du projet	6
3. CONSTATS ET ANALYSES	6
3.1. Conception/Formulation du projet	6
3.1.1. Analyse du cadre logique	6
3.1.2. Intégration des expériences dans la conception du projet.....	10
3.1.3. Participation prévue des parties prenantes	11
3.1.4. Approche de répliation	12
3.1.5. Avantage comparatif du PNUD	13
3.1.6. Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur	14
3.1.7. Les mécanismes de gestion	15
3.2. Mise en œuvre du projet	17
3.2.1. Co-Financement du projet	17
3.2.2. Gestion adaptative.....	17
3.2.3. Accords de partenariat	18
3.2.4. Feed back sur les activités de suivi-évaluation utiles pour la gestion adaptative.....	19
3.2.5. Suivi et évaluation : conception au démarrage et mise en œuvre	19
3.2.6. Mise en œuvre du PNUD et de l'agence d'exécution	22
3.3. Résultats du projet	24
3.3.1. Pertinence	24
3.3.2. Efficacité	26
3.3.3. Efficience :	30
3.3.4. Appropriation par le pays.....	32
3.3.5. Intégration	32
3.3.6. Impact.....	32
3.3.7. Durabilité	37
4. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS	40
4.1. Conclusion	40
4.2. Leçons apprises	42
4.3. Recommandations	43
ANNEXES	44

PAGE DE GARDE

Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD : Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques.

ID de projet du FEM : 3978 ; **ID de projet du PNUD :** 00071011

Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation :

Région et pays inclus dans le projet : Burkina Faso, Afrique de l'ouest

Programme opérationnel/stratégique du FEM

Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet : Gouvernement du Burkina Faso à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. A ces parties prenantes gouvernementales il faut ajouter le PNUD.

Membres de l'équipe d'évaluation : NIENTA Ibrahim, consultant international, chef d'équipe et COULIBALY Ngra zan, consultant national.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACRIC	: Appui aux Communes Rurales et aux initiatives Communautaires
ALM	: Adaptive Learning Mechanism
ATAD	: Alliance Technique d'Aide au Développement
BKF	: Burkina Faso
CC	: Changement Climatique
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CPAF	: Centre Permanent d'Alphabétisation Fonctionnelle
CPP	: Country Program Partnership (Programme de Partenariat de Pays pour la gestion durable des terres)
CONEDD	: Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
COFIL	: Comité de Pilotage
CSMOD	: Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DCIME	: Division du développement des Compétences, de l'Information et du Monitoring de l'Environnement
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DGACV	: Direction Générale de l'Aménagement et du Cadre de Vie
DP	: Direction Provinciale
DR	: Direction Régionale
DGMETEO	: Direction Générale de la Météorologie
DPAH	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DPEDD	: Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DPRA	: Direction Provinciale des Ressources Animales
DRAH	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DREDD	: Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DRRA	: Direction Régionale des Ressources Animales
FEM	: Fonds de l'Environnement Mondial
FCFA	: Franc de la Communauté Financière de l'Afrique
MAH	: Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MRA	: Ministère des Ressources Animales
NATURAMA	: Association des Amis de la Nature
NEX	: National Execution (Exécution Nationale)
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation, à la variabilité et aux changements climatiques au Burkina Faso
PAPSA	: Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire
PCD	: Plan Communal de Développement

PIF	: Projet d'Investissement forestier
PIR	: Project Implémentation Report
PNDD	: Politique Nationale de Développement Durable
PNDEL	: Politique Nationale de Développement de l'Elevage
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	: Programme Régional de Développement
PRODOC	: Document de Projet
PSB	: Projet Sahel Burkina
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et Développement Durable
SDR	: Stratégie du Développement Rural
SG	: Secrétaire Général
S/P:	: Secrétaire Permanent ou Secrétariat Permanent
TDR	: Termes de Référence
UAT	: Unité d'Animation Technique
UCEC/Sahel	: Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Sahel
UGP:	: unité de Gestion du Projet
UFR	: Unité de Formation et de Recherches
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UO :	: Université de Ouagadougou
VRA	: (Vulnerability Reduction Assessment) : approche de l'Evaluation de la Réduction de la Vulnérabilité (VRA)
VNU	: Volontaire des Nations Unies

GLOSSAIRE

- **LA PERFORMANCE**

La performance a été définie comme la mesure dans laquelle les mécanismes de prestation parviennent à atteindre le marché cible (portée), le nombre de clients desservis (échelle) et dans quelles mesures ils parviennent à faire cela de manière équitable et durable.

- **L'ADAPTATION**

L'adaptation se réfère à tout ajustement dans les systèmes naturels ou dans les activités humaines, en réponse aux impacts du changement climatique réels ou prévus.

- **L'EVALUATION**

L'évaluation est une fonction qui consiste à porter une appréciation aussi systématique et objective que possible, sur un projet en cours ou achevé, un programme ou un ensemble de lignes d'actions, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. Il s'agit de déterminer la pertinence des objectifs et leur degré de réalisation, l'efficacité au regard du développement, l'efficacité, l'impact et la viabilité. *Comité d'aide au développement (CAD/OCDE).*

- **LA PERTINENCE**

Mesure selon laquelle les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. La pertinence d'un projet repose principalement sur sa conception. Elle concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels. La pertinence doit être évaluée tout au long du cycle du projet. La pertinence concerne l'adéquation du projet avec les problèmes à résoudre à deux moments donnés : lors de sa conception et lors de son évaluation.

- **L'EFFICACITE**

L'efficacité décrit la réalisation des objectifs. C'est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints : d'où l'importance d'avoir des objectifs clairs au départ. L'intérêt est de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.

- **L'EFFICIENCE**

L'efficacité concerne l'utilisation rationnelle des moyens mis à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel).

Le critère d'efficacité mesure la relation entre les différentes activités, les ressources disponibles, et les résultats prévus. Cette mesure doit être quantitative, qualitative et doit également porter sur la gestion du temps et du budget. La question centrale que pose le critère d'efficacité est "le projet a-t-il été mis en œuvre de manière optimale ?" Il pose la question de la solution économique la plus avantageuse. Il s'agit donc de voir si des résultats similaires auraient pu être obtenus par d'autres moyens, à un coût moins élevé et dans les mêmes délais.

- **L'IMPACT**

L'étude de l'impact mesure les retombées de l'action à moyen et long terme, c'est l'appréciation de tous les effets, du projet sur son environnement, effets aussi bien positifs que négatifs, prévus ou imprévus, sur le plan économique, social, politique ou écologique. C'est l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet.

L'impact porte sur les relations entre le but (ou l'objectif spécifique) et les objectifs globaux du projet. En d'autres termes, l'impact mesure les bénéfices reçus par les destinataires ciblés ont eu un effet global plus large sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région ou le pays dans son ensemble.

- **LA DURABILITE**

La durabilité (ou encore pérennité ou viabilité), vise à savoir si les effets du programme perdureront après son arrêt. C'est l'analyse des chances que les effets positifs de l'action se poursuivent lorsque l'aide extérieure aura pris fin. La viabilité, permet de déterminer si les résultats positifs du projet (au niveau de son objectif spécifique) sont susceptibles de perdurer une fois taris les financements externes. Viabilité financière mais aussi opportunité de reproduire ou généraliser le programme à plus grande échelle.

NOTE DE SYNTHÈSE

Tableau 1 : Résumé du projet

Titre du projet	Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques.			
ID Projet FEM :	3978		À l'approbation (en million US\$)	À l'achèvement (en million US\$)
ID projet PNUD :	00071011	Financement FEM :	2 900 000	2 900 000
Pays :	Burkina Faso	PNUD :	500 000	156 561
Région :	Afrique	Gouvernement :	450 000 (en nature)	
Domaine focal :	Changements climatiques	Autre :		
Agence d'exécution:	PNUD	Coût total du projet :	3 850 000	
les partenaires nationaux impliqués :	-Ministères en charge de l'Environnement et du Développement Durable - Ministère en charge de l'Agriculture et des Ressources en Eau -Ministère en charge des Ressources Animales ; - Les communes bénéficiaires -Les CVD des villages bénéficiaires	Signature Document projet (date de début du projet) :		12 juin 2009
		Date de clôture :	Proposé : 31/12/2013	Actuel : 31/03/2014

Source : Tableau résumé du projet, TDR (p.1 et 2)

Descriptif du projet

Les effets néfastes des phénomènes climatiques dus à la variabilité et des changements climatiques constituent un grand handicap pour le développement des pays comme le Burkina Faso dont l'économie repose essentiellement sur le secteur rural.

Pour faire face à ces effets négatifs, le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui de PNUD Burkina Faso, a formulé un Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux Changements Climatiques, lequel programme a été adopté en novembre 2007. Les analyses conduites dans le cadre de la formulation du PANA montrent que le secteur agro-sylvo-pastoral sera le plus affecté par les changements climatiques. Selon le PANA les Changements Climatiques auront pour conséquences au Burkina Faso (i) une réduction sensible de la disponibilité en eau, (ii) une régression du potentiel de la biomasse, et (iii) une réduction et une dégradation drastique du sol. L'analyse du PANA a également montré que la fragilité des écosystèmes des régions du Sahel, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun

rendent les populations de ces régions particulièrement vulnérables aux effets négatifs des Changements Climatiques.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Burkina Faso en collaboration avec des partenaires au développement dont le PNUD et le FEM, a formulé et mis en œuvre le projet de « Renforcement des Capacités pour l'Adaptation de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques ».

Le coût total du projet PANA-FEM s'élève à 3.850.000 dollars US réparti entre le GEF (2.900.000 dollars US), le PNUD (500.000 dollars US) et le Burkina Faso (450.000 dollars US en nature). Il a été signé par le Gouvernement du Burkina Faso le 12 juin 2009, date officielle de démarrage des activités.

Le projet s'est adressé aux principaux problèmes ci - après :

- La faible capacité financière de la plupart des ménages des zones rurales du Burkina Faso les empêche d'adopter les nouvelles pratiques d'adaptation aux CC qui nécessitent un investissement en temps et en finance.
- La faible capacité technique des agro-pasteurs et l'inadéquation des nouvelles mesures et technologies avec les conditions locales.
- La quasi absence d'un système de gestion des pâturages dans la plupart des villages, conjuguée avec le nombre croissant des animaux cause des dommages à la terre et aux ressources en eau.
- Le manque d'informations, notamment en ce qui concerne le climat et les changements climatiques entraîne une méconnaissance par les agriculteurs, les décideurs locaux et les services techniques provinciaux et régionaux des impacts possibles des changements climatiques sur les activités économiques au niveau village. Ainsi, ces acteurs ne sont pas enclins à planifier des activités pouvant réduire les effets des CC.
- Les bonnes pratiques et mesures alternatives en matière de gestion des ressources naturelles connues des experts et scientifiques sont peu disséminées au niveau local pour être utilisées selon le document Projet (Prodoc PANA).

L'objectif global du projet est de « Renforcer la résilience (et la capacité d'adaptation) du Burkina Faso face aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral ». Son objectif spécifique est de « promouvoir la résilience et l'adaptation aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral du Burkina Faso, spécifiquement dans les provinces du Mouhoun, du Namatenga et de l'Oudalan ». Pour atteindre ces objectifs, les trois résultats suivants ont été retenus : (1) la capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral ; (2) les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale ; (3) les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.

Tableau 2 : Notation de l'évaluation

Notation de l'évaluation:			
1. Suivi et évaluation (S&E)	Notation	2. AE Exécution	Notation
Conception du S&E modèle au commencement	S	Qualité de l'exécution du PNUD	MS
Mise en œuvre du plan de S&E	S	Qualité de l'exécution : Agence d'exécution	MS
Qualité globale du S&E	S	Qualité globale de la mise en œuvre /exécution	MS
3. Évaluation des résultats	Notation	4. Durabilité	Notation
Pertinence	P	Ressources financières	MP
Efficacité	HS	Socio-politique:	MP
Efficiences	HS	Cadre institutionnel et gouvernance:	MP
Notation globale du résultat du Projet	S	Environnemental :	MP
		Probabilité globale de durabilité	MP

Résumé des conclusions, recommandations et leçons

1. Performance du projet

Cohérence

Il existe une bonne cohérence entre les objectifs et les résultats du projet. De même, le projet a prévu et mobilisé assez de ressources pour exécuter les activités.

L'analyse du cadre logique du projet du projet permet de constater une cohérence entre les différents éléments de la logique d'intervention du projet, à savoir, les ressources, les activités, les résultats, les effets et l'impact.

En prenant par exemple d'une chaîne de résultat du cadre logique du projet, le caractère cohérent de la logique peut s'apprécier à travers les constats ci-après :

- les ressources ont été disponibles pour exécuter les différentes activités du projet;
- les activités sont réalisées à partir d'une programmation même si on constate souvent des retards;
- les capacités des acteurs locaux sont renforcées en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Les différentes observations sur terrain et opinions des bénéficiaires montrent à ce niveau que la stratégie d'intervention et de pilotage du projet reposent sur un ensemble de partenaires qui privilégie la création des conditions de mise en œuvre des activités de façon efficace et efficiente.

L'analyse permet aussi de constater que le dispositif organisationnel mis en place pour le pilotage et l'exécution du projet repose sur les services techniques déconcentrés des départements impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Le schéma organisationnel mis en place (pour le pilotage et l'exécution du projet) est bien adapté au contexte national, régional et local.

Par ailleurs, la diversification du partenariat développé par le projet, mettant en collaboration les décideurs, les chercheurs et les communautés est source de synergie dont l'effet est d'optimiser les résultats. La mise en œuvre du PANA FEM en synergie avec de nombreux autres projets, notamment PANA Japon et PANA DANIDA a renforcé sa performance. Le dispositif de gestion est également pertinent, elle a permis notamment à chaque structure impliquée de prendre en charge les activités pour lesquelles elle a une compétence technique ou institutionnelle. La cohérence du projet est également caractérisée par la grande attention accordée à la réplification des leçons qui seront tirées ; le résultat 3 est focalisé sur cette répliquabilité. Les indicateurs de base retenus répondent aux critères d'un bon indicateur, mais certains d'entre eux sont difficiles à renseigner. Enfin une série de 7 risques a été identifiée, mais aucune mesure d'atténuation de ces risques n'a été proposée.

Pertinence

En récapitulatif, les objectifs du projet sont alignés aux priorités du FEM et, au niveau national, aux 12 projets prioritaires du Programme Nationale d'Adaptabilité à la Variabilité et aux Changements Climatiques. Au niveau local, le projet est en cohérence avec les priorités/besoins des communautés ciblées dont l'environnement et les moyens/modes d'existence sont fortement perturbés par les effets des changements climatiques. L'approche participative adoptée par le projet a renforcé sa pertinence au niveau local.

Efficacité

L'efficacité du projet est largement satisfaisante. Toutes les cibles définies pour les indicateurs de base au niveau des trois résultats attendus du projet ont été atteintes. On note toutefois quelques insuffisances, notamment la faible capacité technique des services techniques qui s'est traduite par la sous-estimation des coûts de certains microprojets, l'insuffisance du suivi des réalisations sur terrain et des appui-conseils aux bénéficiaires qui expliquent la mauvaise qualité de certaines réalisations essentiellement dans le domaine de l'élevage et les retards dans le déblocage des fonds qui a été parfois préjudiciables à l'exécution efficace de certaines activités.

Efficiences

Des ressources conséquentes ont été allouées pour l'exécution des activités permettant d'atteindre les résultats attendus du projet. La quasi-totalité des résultats attendus a été obtenue avec un peu plus de 90% des ressources financières prévues, ce qui dénote une grande efficacité dans la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, le coût-efficacité des réalisations du projet est satisfaisant : la comparaison des coûts de réalisations de certaines activités du projet avec ceux d'autres projets similaires dans les mêmes zones d'intervention indiquent que les coûts des activités du PANA FEM sont généralement plus bas.

Impact

Le suivi d'impact des réalisations du projet par le LPCE a favorisé une augmentation de la note VRA lorsqu'on passe de la situation avant le projet à la situation actuelle dans les villages pilotes. L'impact du projet est observable à plusieurs niveaux : (i) le changement de comportement des acteurs par rapport aux questions des changements climatiques et le renforcement de la planification en rapport avec les questions de changements climatiques; (ii) dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (utilisation de semences adaptées, restauration des terres dégradées, amélioration de l'accès aux céréales et aux crédits, prise en compte des informations météo dans le calendrier agricole, etc.); (iii) dans le domaine de l'élevage (amélioration des conditions d'élevage grâce à la disponibilité des SPAI, l'augmentation des pâturages et l'accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux ; augmentation des revenus des éleveurs grâce à l'embouche et à l'amélioration génétique de la volaille et des porcins) ; (iv) dans le domaine de l'eau (amélioration de l'accès à l'eau potable et allègement de la charge de travail domestique des femmes grâce à l'implantation de forages) ; (v) dans le domaine de l'environnement, avec notamment les actions de reboisement qui ont permis d'amoindrir les effets négatifs des changements climatiques sur l'environnement ; (vi) le renforcement de la planification en rapport avec les CC avec notamment l'élaboration du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso.

Durabilité

L'approche du projet basée sur le « faire – faire » a favorisé l'appropriation des réalisations par les communautés bénéficiaires.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, en dehors des activités qui requièrent d'importants moyens pour leur mise en œuvre (récupération des terres dégradées avec la charrue Delphino, la confection de diguettes en cordons pierreux, des forages pastoraux, des boulis, etc.), toutes les autres activités peuvent ont un plus moins haut potentiel de reproduction.

Dans le domaine de l'eau, l'appropriation de la gestion des points d'eau potable par les comités de gestion est un facteur de pérennité qui reste toutefois limité par l'absence d'artisans réparateurs locaux et de pièces de rechange.

Dans le domaine de l'environnement, l'appropriation des activités de protection des berges, et la gestion des feux de brousses par les comités de gestion et la maîtrise de la confection de foyers améliorés par certains acteurs locaux sont des facteurs pérennité des acquis du projet. En outre, la formation et l'installation des pépiniéristes privés au niveau local est également un facteur qui favorise la pérennité des actions de reboisement, qui reste limitée par l'insuffisance de moyens financiers des communautés.

La démarche de pérennisation du projet voulait que les services techniques continuent d'apporter leur appui-conseil aux différentes communautés et assurer la réplication des bonnes pratiques dans d'autres villages. Ces agents devraient être en mesure de poursuivre la réplication des activités du projet à condition de disposer des moyens de transport. Mais au regard des faiblesses dont ils ont déjà fait preuve dans le cadre de leurs missions, la mission émet des réserves quant à l'abnégation de certains pour cette réplication.

2. Conclusion, leçons apprises et recommandations

Conclusion

Rendue au terme de sa mission, et en analysant le PANA FEM à travers les critères des bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre des projets de développement, l'équipe d'évaluation formule les conclusions suivantes :

1°) Au niveau de la conception du projet

La conception du projet est satisfaisante dans la mesure où :

- Le projet observe une cohérence interne car l'objectif spécifique est cohérent avec l'objectif global et les résultats attendus permettent effectivement d'atteindre l'objectif spécifique.
- Il y a une adéquation entre les moyens prévus avec les activités planifiées, car l'ensemble des activités a été réalisé avec 90,80% du budget.
- Le montage institutionnel convient parfaitement à l'importance et à la complexité du phénomène qu'il adresse. En effet, il fait intervenir une diversité de partenaires mettant en collaboration les décideurs, les chercheurs, le secteur privé et les communautés de base autour de la problématique des changements climatiques. Un tel montage s'inspire d'une recherche d'efficacité car tel que conçu, il permet à chaque structure impliquée dans l'exécution et le suivi du projet de prendre en charge les activités pour lesquelles il est techniquement ou institutionnellement outillée. Il permet également de réunir toutes les parties prenantes pour des échanges autour de l'état d'avancement du projet et de ses

difficultés. La diversification du partenariat a renforcé la pertinence des actions du projet et a contribué à l'amélioration de sa performance.

- Le projet est éminemment pertinent du fait de son alignement avec les priorités du Programme Nationale d'Adaptabilité à la Variabilité et aux Changements climatiques, avec les objectifs (priorités) du FEM en matière de dégradation des ressources naturelles et avec les priorités locales (besoins des communautés cibles en termes de réponse à la dégradation des ressources naturelles et des moyens et modes d'existence due aux CC).

2°) Au niveau de la mise en œuvre

La mise en œuvre du projet est satisfaisante en ce que :

- La synergie entre PANA-FM, PANA-DANIDA et PANA-JAPON a été très déterminante dans l'optimisation des résultats du projet (notamment au niveau des résultats 1 et 3).
- Malgré la non livraison de certains produits au niveau du résultat 2 dans les délais prévus, l'efficacité du projet, au regard du niveau de réalisation par rapport à la programmation, est très satisfaisante dans la mesure où tous les indicateurs de mesure sont atteints à 100%.
- L'efficacité du projet est avérée, car 90,80% des ressources ont permis d'obtenir 98% des produits. Par ailleurs, l'analyse des coûts-efficacité des réalisations indique que le projet a été très efficace dans la réalisation de certaines activités par rapport au PNGT2 au Burkina Faso et par rapport au Programme de Lutte contre l'Enselement du Bassin du Niger au Mali.
- L'impact du projet est observable à plusieurs niveaux, notamment dans les domaines :
 - Du renforcement de la capacité des agents techniques et des producteurs dont compétences ont été améliorées grâce aux actions de formation leur conférant ainsi une plus grande compréhension des enjeux, défis et surtout une meilleure identification et planification des bonnes pratiques à promouvoir.
 - De l'agriculture et de la sécurité alimentaire où les activités du projet ont changé profondément les conditions de vie des populations, et le comportement des producteurs en limitant les catastrophes naturelles dont sont victimes les agriculteurs et les éleveurs.
 - De l'Élevage où le projet, de par les actions développées dans ce domaine, a contribué à une amélioration des conditions de l'élevage et des revenus des éleveurs.
 - De l'Eau avec la mise en place de forages pour faciliter l'accessibilité à l'eau potable dans les villages au profit donc des populations vulnérables;
 - De l'Environnement où les activités du projet ont permis de limiter l'érosion hydrique qui provoquait une forte dégradation des berges et favorisé une reprise rapide de la végétation en améliorant la texture du sol, une réduction de la consommation des combustibles ligneux.
- En ce qui concerne la durabilité du projet, la participation effective observée de toutes les parties prenantes et l'appropriation qui en découle conjugués avec l'impact dans les différents domaines de l'intervention constituent des facteurs de durabilité des acquis et favorisent la réplique. Une dynamique est amorcée qui indique que tous ces acteurs sont engagés dans la poursuite des activités

et le maintien des acquis en matière de stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

3°) Les insuffisances relevées

Les principales insuffisances relevées sont les suivantes :

Les faiblesses dans l'approche

- Le mauvais choix des priorités dans les villages : la récupération des terres qui devrait être identifiée comme une activité prioritaire en raison notamment de l'état très dégradant des terres. La contrainte relative à l'activité n'a pas été identifiée (village de Kobouré, Namentenga).
- La non implication des communautés bénéficiaires dans le choix des prestataires : pour l'approvisionnement des banques de céréales et l'achat des animaux, les comités villageois n'ont pas été impliqués dans le choix des prestataires. Ceci s'est traduit par des frustrations des bénéficiaires, d'autant plus que les produits livrés étaient parfois de mauvaise qualité ; c'est fut le cas par exemple des céréales livrées à Safi et à Bagawa ;
- La non délimitation des terres récupérées pour des besoins pastoraux : cette insuffisance rend difficile le suivi des zones récupérées.

Les faiblesses au niveau des services techniques chargés du suivi et de l'appui-conseil aux producteurs, il a été noté :

- La faible capacité des services techniques au niveau local pour la réalisation de fiches projets pour les communautés : cette difficulté a retardé la planification des activités ; elle s'est traduite également par une mauvaise qualité de certains micro-projets; c'est le cas du jardin polyvalent de Monkuy où les besoins en eau ont été largement sous-estimés limitant ainsi son exploitation.
- l'insuffisance du suivi des réalisations sur terrain et des appui-conseils aux bénéficiaires : les missions de suivi sur le terrain qui devraient vérifier la qualité des réalisations ont été insuffisantes, toute chose qui explique que de nombreuses défaillances n'ont pu être détectées et corrigées; c'est ainsi qu'on a noté un faible suivi sanitaire des animaux et de la volaille par les agents des services de l'élevage. Ceci a occasionné une forte mortalité des races verra (à Monkuy), des moutons (à Kobouré) et des coqs (à Sour), entraînant un désintérêt chez les bénéficiaires pour ces activités.

Au niveau des faiblesses dans la gestion des allocations, on peut noter :

- les retards dans les décaissements des fonds au niveau du Projet : les fonds pour la réalisation de micro-projets arrivent généralement en retard et au moment où les bénéficiaires sont pris par des activités agricoles.

Leçons apprises

Les leçons apprises de la mise en œuvre du Projet de *Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques* et qui pourraient servir pour des projets similaires sont les suivantes :

1. La problématique de l'adaptation aux changements climatiques est par essence transdisciplinaire et multisectorielle. Elle requiert de fédérer les efforts

- des divers acteurs concernés et d'harmoniser leur position dans un cadre coordonné.
2. Le projet a démontré que l'appropriation par la partie nationale, l'implication des services techniques à l'échelon local et des communautés villageoises sont nécessaires à la réussite d'un projet de ce type et que, pour un succès des opérations, les services techniques doivent s'impliquer avec abnégation.
 3. Une intervention dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques peut produire des résultats durables si les structures déconcentrées et celles décentralisées, ainsi que les communautés bénéficiaires sont impliquées dans la mise en œuvre et si l'accent est mis sur le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de ces acteurs. Une telle démarche facilite la mise en œuvre du projet et garantit l'appropriation des acquis du projet.
 4. Moyennant un appui adéquat, les communautés de base sont capables d'identifier et de participer à la programmation d'activités pertinentes dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.
 5. La concentration des activités dans un village dans le cadre des stratégies d'adaptation aux CC fait ce qu'on appelle une vitrine et fait généralement « tâche d'huile ».
 6. Le « faire – faire » est une approche qui permet de mieux responsabiliser les bénéficiaires grâce à un encadrement de proximité en matière de stratégie d'adaptation aux CC;
 7. Les communautés ont compris les CC et ils ont intégré dans leurs comportements;
 8. L'approche participative en matière de stratégie d'adoption est non seulement un facteur de viabilité mais aussi de réussite dans l'adoption pour des nouvelles innovations;
 9. La gestion concertée des ressources naturelles peut favoriser la durabilité; a contrario, la gestion non concertée des ressources naturelles (cas du fleuve Mouhoun) peut être un facteur de conflit entre différentes communautés riveraines.
 10. Le développement d'activités d'amélioration des revenus en corrélation avec les actions de restauration des sols sont des actions qui traduisent une meilleure adaptation des communautés aux CC;
 11. Le renforcement des synergies d'actions avec les services techniques, les collectivités et les bénéficiaires favorise une meilleure efficacité et orientation de la mise en œuvre des actions d'adaptation aux CC;
 12. Les structures locales constituent de bons relais pour suivre les activités, surtout après le projet;
 13. La Sous - estimation des coûts dans l'élaboration des microprojets peut être un facteur d'échec (cas du Périmètre maraîcher des femmes de Mounkuy, où pour 1 ha, on a seulement un puits, ce qui conduit les femmes aller chercher de l'eau dans le village pour arroser les parcelles).

Recommandations

Au terme de la mission de l'évaluation du PANA FEM, et en se fondant sur les performances, insuffisances et leçons apprises de la mise en œuvre du projet, l'équipe d'évaluation recommande de :

- Centraliser et diffuser les meilleurs résultats et pratiques dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques à tous les partenaires au développement qui interviennent au Burkina Faso.
- Mettre à échelle : élargir la zone d'intervention du projet, en couvrant toutes les régions du Burkina Faso. Cela nécessite non seulement la mobilisation de ressources extérieures, mais également une contribution de la partie nationale.
- Utiliser les résultats du PANA pour un plaidoyer auprès des médias nationaux pour la diffusion des informations météorologiques auprès des producteurs.
- Accélérer l'Adoption du PNA et renforcer son positionnement institutionnel afin de permettre une prise en compte plus importante des questions de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies, projets et programmes de développement du pays.
- Certes, il est plus approprié, dans un contexte d'extrême pauvreté, d'appuyer les personnes vulnérables sans contrepartie, toutefois, pour augmenter le nombre de bénéficiaires, l'équipe d'évaluation recommande la mise en place d'une stratégie où chaque bénéficiaire de noyaux d'animaux cède une partie de ces bénéfices à une autre personne vulnérable (rétrocession), une telle stratégie permet d'augmenter le nombre de bénéficiaires et de pérenniser l'appui aux personnes vulnérables.

1. INTRODUCTION

1.1. Objectif de l'évaluation

Conformément aux termes de références, « la présente évaluation est une évaluation rétrospective et sommative. Elle a pour principal objectif de formuler une opinion indépendante et motivée sur le financement, la mise en œuvre et les résultats du projet PANA-BKF-PNUD-FEM. Elle doit être conduite de façon à donner un avis argumenté conformément aux critères préconisés par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE » à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des acquis du projet.

« Pour se faire, les consultants doivent prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l'évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, chaque fois que possible, par l'association des différentes parties prenantes du projet au processus d'évaluation ».

1.2. Champ d'application et méthodologie

1.2.1 Champ d'application

L'évaluation porte sur toute la durée de mise en œuvre du projet et sur toutes les actions réalisées par le projet ou avec l'appui du projet. Elle couvre toutes les zones ciblées par le projet et implique toutes les parties prenantes du projet.

Les principaux acteurs de l'évaluation comprennent les structures étatiques impliquées dans le projet, les institutions en charge de la mise en œuvre du projet, les collectivités locales et territoriales, les communautés locales et les institutions partenaires notamment le PNUD et le Point Focal national FEM.

1.2.2 Méthodologie

a) Les outils de collecte des données

Pour répondre aux objectifs de l'évaluation, l'équipe d'évaluation a combiné quatre méthodes de collecte de données : la revue documentaire, les entretiens individuels, les discussions de groupes et l'observation des réalisations.

□ La revue documentaire

La revue documentaire a permis à la mission de disposer d'informations sur le projet, son contexte, sa mise en œuvre, ses résultats, etc. Elle a porté sur le document de projet, les rapports trimestriels et annuels, les rapports d'auto-évaluation, le rapport d'évaluation à mi-parcours, les protocoles tripartites pour le suivi et la supervision de la mise en œuvre des activités, des documents de référence du PNUD, etc.

□ Les entretiens

Les entretiens ont eu lieu avec les représentants des structures et des personnes ressources impliquées dans la mise en œuvre du projet. La mission a ainsi rencontré les acteurs suivants:

- le Secrétaire Général du MEDD ;
- le SP/CONEDD ;
- la coordination du projet ;
- la chargée du projet au PNUD ;

- les DEP des ministères de l'Environnement et du Développement Durable, des Ressources animales et halieutiques et de l'Agriculture et la Sécurité alimentaire ;
- des experts ayant participé à l'élaboration du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques ;
- le directeur général de la métrologie nationale et les agents impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- les Directeurs régionaux de l'Environnement et du Développement Durable, des Ressources animales et halieutiques et de l'Agriculture et la Sécurité alimentaire, dans les régions du Sahel, du Centre Nord et de la Boucle du Mouhoun ;
- les directeurs provinciaux de l'Environnement et du Développement Durable, des Ressources animales et halieutiques et de l'Agriculture et la Sécurité alimentaire, dans les provinces du Namentenga, de l'Oudalan et du Mouhoun ;
- les autorités des communes de Boala (Namentenga), Gorom-Gorom (Oudalan) et Ouarkoye (Mouhoun)

Les entretiens avec les acteurs précités visaient à connaître leur niveau d'implication dans le projet, leur appréciation sur la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que la qualité des réalisations et leur impact, les leçons apprises, etc.

☐ Les discussions de groupe

Des discussions de groupes ont été organisées avec les bénéficiaires des réalisations du projet. Elles ont été organisées dans trois communautés villageoises, parmi les six couvertes par le projet. Ce sont les villages de Safi dans la province du Namentenga, Bagawa dans la province de l'Oudalan et de Monkuy dans la province du Mouhoun. Les discussions de groupes avec les communautés visaient à avoir leur appréciation sur la mise en œuvre du projet, sur la qualité des réalisations et leur impact, les facteurs de durabilité des acquis du projet, etc.

☐ L'observation des réalisations

L'observation a été utilisée pour l'appréciation de la qualité des réalisations, notamment les reboisements, la récupération des sols, les jardins polyvalents, l'élevage mené par les femmes, les banques de céréales, etc.

b) Les étapes de la mission

☐ Réunion de cadrage

La réunion de cadrage a donné l'opportunité à l'équipe de consultants de présenter sa démarche pour l'évaluation (questions évaluatives, indicateurs, sources d'information, etc.) et de recueillir les observations du comité technique afin de l'améliorer.

☐ Revue documentaire

Afin de bien appréhender le projet, notamment son contexte d'évolution, sa mise en œuvre, ses résultats, etc., les consultants ont procédé à une revue documentaire. Celle-ci a consisté à réunir et analyser la documentation existante, notamment le document du projet, les rapports trimestriels et annuels, les rapports d'auto-évaluation, le rapport d'évaluation à mi-parcours, etc. Ils ont aussi bénéficié de différentes communications au niveau de la Coordination du PANA et du PNUD afin

de mieux comprendre les C.C, le contexte et les problèmes auxquels le projet s'attaque.

❑ **Visite de terrain et entretiens avec les parties prenantes**

Ce fut l'étape de la collecte des données primaires sur le terrain. Il s'est agi de réaliser les entretiens et les discussions de groupes avec les parties prenantes identifiées aux niveaux des régions, des provinces, des communes et des villages ciblés par l'enquête.

❑ **Entretiens avec les parties prenantes au niveau central (Ouagadougou)**

Cette phase a permis aux consultants de collecter des données avec les partenaires au niveau central.

❑ **Analyse des données et rédaction des rapports**

Les données collectées ont été dépouillées manuellement. Il s'est agi de regrouper les informations par question évaluative et de procéder à leur analyse. Cette analyse a permis aux consultants de faire une synthèse des données et de produire un rapport provisoire.

Ce rapport est structuré de la façon suivante :

- la note de synthèse
- l'introduction
- le descriptif du projet et du contexte de son développement
- Les constats et analyses
- les conclusions, leçons **appries** et recommandations.

2. DESCRIPTION ET CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

Le chapitre 2 donne une description du projet, de ses objectifs, des résultats attendus, des problèmes qu'il a adressés, des principales parties prenantes et des indicateurs de référence.

2.1. Les étapes de mise en œuvre du projet

La durée initiale du projet est de 4 ans. Les différentes étapes se présentent comme suit:

Tableau 3 : les étapes de mise e œuvre du projet

Etapes	Date programmée [A]	Date de mise en œuvre [B]
1. Approbation du PIF		26 Mai 2009
2. Signature du document de projet		14 Sept 2009
3. Mis a disponibilité des Fonds (1 ^{er} décaissement		24 Août 2009
4. Atelier de lancement		12 et 13 Jan 2010
5. Evaluation mi-parcours	En 2011	Mi sept-oct 2012
6. Evaluation finale	En 2013	Jan-Juillet 2014
7. Clôture opérationnelle	En 2013	Dec 2013
8. Clôture financière	En 2014	Mars 2014

Source : la responsable du programme au niveau du PNUD

2.2. Problèmes que le projet visait à régler

Le projet prend en compte des préoccupations majeures du Programme d'Action National D'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux Changements Climatiques du Burkina Faso. L'analyse de la situation selon le document de projet révèle que la faible capacité d'adaptation ou grande vulnérabilité au changement climatique est due à des causes profondes se situant tant au niveau des ménages que de la communauté, les plus importantes de ces causes étant:

- La faible capacité financière de la plupart des ménages des zones rurales du Burkina Faso les empêche d'adopter les nouvelles pratiques d'adaptation aux CC qui nécessitent un investissement en temps et en finance.
- La faible capacité technique des agro-pasteurs et l'inadéquation des nouvelles mesures et technologies avec les conditions locales.
- La quasi absence d'un système de gestion des pâturages dans la plupart des villages, conjuguée avec le nombre croissant des animaux cause des dommages à la terre et aux ressources en eau.
- Le manque d'informations, notamment en ce qui concerne les données sur les changements climatiques. Ce qui a entraîné une méconnaissance par les agriculteurs, les décideurs locaux, les services techniques provinciaux et régionaux des impacts possibles des changements climatiques sur les activités agro-sylvo-pastorales au niveau des villages. Ainsi, ces acteurs ont des difficultés à planifier des activités pouvant réduire les effets des CC.
- Les bonnes pratiques et mesures alternatives en matière de gestion des ressources naturelles connues des experts et scientifiques sont peu disséminées au niveau local pour être utilisées.

2.3. Objectifs et résultats du projet

2.3.1. Le but/Objectif de développement

L'objectif global du projet est « Renforcer la résilience (et la capacité d'adaptation) du Burkina Faso face aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral ».

2.3.2. L'objectif spécifique

L'Objectif spécifique du projet est de « soutenir la résilience et l'adaptation aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral du Burkina Faso, spécifiquement dans les provinces du Mouhoun, du Namatenga et de l'Oudalan ».

2.3.3. Les résultats attendus

Trois résultats ont été retenus pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement. Ces résultats sont les suivants:

Résultats 1 – La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Résultats 2 – Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale.

Résultats 3 – Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.

2.4. Indicateurs de base mis en place

Les principaux indicateurs de référence établis sont au nombre de dix (10) définis au niveau de l'objectif du projet et des résultats attendus. Ces indicateurs sont les suivants :

1. Evolution de la part du budget national allouée et des ressources mobilisées par l'état pour l'adaptation aux changements climatiques ;
2. Nombre d'ONGs, associations et structures de recherche qui mènent des activités liées aux changements climatiques ;
3. Pourcentage de structures ayant mis en place des dispositifs ou des mécanismes ayant un lien avec les changements climatiques (par utilisation de la fiche d'évaluation des capacités d'adaptation du PNUD) ;
4. Pourcentage de partenaires potentiels identifiés ayant concrétisé un accord avec le PPG (sous forme de co-financement ou de planification concertée en synergie) ;
5. Pourcentage de la population rurale ayant pris conscience des changements climatiques par leurs manifestations, et leurs conséquences (par sondage).
6. Pourcentage des CVD et des producteurs ayant adopté les bonnes pratiques démontrées dans les villages couverts par le projet
7. Niveau de réduction de la vulnérabilité liée aux changements climatiques dans les 6 villages couverts par le projet telle que mesurée par l'outil VRA (Vulnerability Reduction Assessment)
8. Nombre de visites du site Web par les Burkinabé
9. Nombre de contributions à l'ALM (Adaptive Learning Mechanism)
10. Nombre d'événements médiatiques réalisés par le projet dans les 3 régions (émissions radio, articles de journaux, documentaires, dépliants, théâtre forums).

2.5. Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes au présent projet sont les suivantes :

- Le Gouvernement du Burkina Faso à travers les Ministères de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, et des Ressources Animales et Halieutiques ;
- Les Conseils communaux des communes couvertes par le projet ;
- Les Conseils régionaux des régions couvertes par le projet ;
- Les communautés villageoises bénéficiaires des réalisations du projet : Bagawa et Tin Akoff (dans l'Oudalan), Monkuy et Sourï (dans le Mouhoun), Safi et Kobouré (au Namentenga) ;
- Le PNUD et le FEM.

2.6. Apports prévisionnels du projet

Les apports prévisionnels du projet sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Contributions prévisionnelles des partenaires du projet

Organisme de financement	Montant prévu (en millions US\$)	Mode de financement (en millions US\$)	Pourcentage
FEM	2,900,000	Espèces	75,32
PNUD	500,000	Espèces	12,99
Gouvernement	450,000	En nature	11,69
Total	3,850,000		100

Source : Tableau résumé du projet, TDR (p.1 et 2) révisé par la mission

3. CONSTATS ET ANALYSES

3.1. Conception/Formulation du projet

Il s'agit d'analyser les aspects liés à la conception du projet.

3.1.1. Analyse du cadre logique

3.1.1.1. Cohérence des objectifs du projet avec les stratégies nationales

Le projet contribue à la mise en œuvre du programme pays 2009-2013 du PNUD pour le Burkina, en particulier du sous-programme Environnement et développement durable, une composante qui vise à appuyer le gouvernement du Burkina à renforcer ses capacités dans le domaine des mesures d'adaptation contre les changements climatiques. Le projet a mis l'accent sur les principales interventions d'adaptation identifiées, qui ont été considérées lors du processus d'élaboration, comme prioritaires par les acteurs aux niveaux national, départemental, communal et villageois.

Le projet est en cohérence avec un domaine d'intérêt du PNUD dans les domaines du renforcement des capacités.

Les objectifs du PANA sont aussi en adéquation avec les principaux défis recensés dans la Stratégie révisée de Réduction de la Pauvreté et le nouvel UNDAF.

La décentralisation des interventions du projet au niveau local, renforce sa gouvernance locale.

Enfin, les mesures d'adaptation identifiées dans le PANA sont en cohérence avec les dispositions des trois conventions post Rio à savoir : la Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

3.1.1.2. Cohérence des objectifs et des résultats attendus

L'analyse des barrières a permis de conclure que la situation actuelle dans une grande partie du Burkina Faso est qu'une partie importante des ressources naturelles se dégrade considérablement, ce qui provoque une baisse de la résilience aux changements climatiques. Les moyens de subsistance vont être de plus en plus touchés pendant que les changements climatiques prévus dans les décennies à venir sont susceptibles de causer de graves difficultés dans les villages, Ils sont susceptibles de contribuer à la pauvreté et à contribuer à saper le développement national.

Les mesures appropriées visent à aborder le développement durable et la variabilité du climat dans une certaine mesure. Cependant, dans la ligne de base, il n'y a pas des mesures importantes pour lutter contre le changement climatique, afin d'accroître la capacité d'adaptation au changement climatique, et pour réduire la vulnérabilité au changement climatique. Dans la ligne de base, les seules mesures prises en matière de changement climatique mettent l'accent sur le développement des institutions de base nécessaires pour répondre aux exigences de la CCNUCC.

Par conséquent, dans le scénario de référence, dans la plupart des régions rurales du nord et du centre du Burkina Faso, les ménages, les communautés et l'économie restent très vulnérables aux changements climatiques. Les problèmes adressés par le programme sont développés au point 2.2 ci-devant.

L'objectif global du projet étant de « promouvoir le développement d'une résilience aux changements climatiques dans les zones arides du Burkina Faso » et l'objectif spécifique de « soutenir la résilience et l'adaptation aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral du Burkina Faso, spécifiquement dans les provinces du Mouhoun, du Namatenga et de l'Oudalan », il apparaît une cohérence entre les objectifs du projets et les problèmes à résoudre, car en renforçant la résilience et les capacités d'adaptation des populations bénéficiaires face aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral, le projet contribue nécessairement à la promotion du développement d'une résilience aux changements climatiques au Burkina Faso.

En termes de résultats attendus, le document de projet en énonce trois (03): le premier concerne le renforcement de la capacité de planification et de réponses aux changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral, le deuxième est relatif à l'appropriation, par les communautés, des meilleures pratiques afin de réduire les risques des effets dus aux changements climatiques. Enfin le troisième résultat concerne la capitalisation et la diffusion des leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2.

Il est donc aisé de conclure à une cohérence l'objectif global et le problème à résoudre d'une part, entre l'objectif spécifique et l'objectif global du projet d'autre part, et- ce, dans la mesure où la réalisation de l'objectif spécifique contribue effectivement à l'atteinte du but/objectif global tel qu'énoncé dans le document du projet. Enfin, les résultats attendus tels que formulés dans le document de projet sont cohérents avec l'objectif spécifique, car ils concourent tous à son atteinte.

Aussi bien les objectifs que les résultats n'ont connu aucune déviation au cours de la mise en œuvre du projet.

Quant à cohérence externe du projet (cohérence avec les stratégies locale, nationale et les accords internationaux), elle a été analysée au niveau de la pertinence du projet.

3.1.1.3. Adéquation entre les moyens et les activités

Si l'on considère que l'ensemble des activités (les trois résultats plus la gestion du projet) a pu être réalisé avec 91% du budget (montant total des ressources mobilisées pour la mise en œuvre des activités du projet de 2009 à 2013 s'élève à 1 700 000 000 CFA, le cumul des décaissements pour la réalisation des activités pendant la même période se chiffre à 1 543 575 570 F CFA, soit un taux d'exécution financière moyen de $90,80\% = 91\%$) comme cela est démontré plus loin au niveau de l'analyse de l'efficacité et de l'efficacité du projet à travers les tableaux 3, 4, 5 et 6

de l'annexe on peut dire que les moyens financiers prévus au départ étaient en adéquation avec les activités du projet.

Les ressources financières (les moyens) sont donc en adéquation avec les activités du projet.

L'économie d'échelle enregistrée s'explique en grande partie par la synergie opérée grâce à l'approche programme du PANA. Cette synergie s'est traduite concrètement par le fait que certaines activités nécessaires à la réussite du projet, telle que la sensibilisation des communautés et l'équipement météorologique ont été exécutés dans le cadre des projets PANA DANIDA et PANA JAPON, toute chose qui a permis au projet de gagner en temps et ressources financières.

3.1.1.4. Indicateurs du projet

Les dix indicateurs qui ont été définis pour mesurer l'atteinte de l'objectif global et des résultats du projet se présentent comme suit :

1. L'évolution de la part du budget national allouée et des ressources mobilisées par l'état pour l'adaptation aux Changements climatiques ;
2. Le nombre d'ONG, associations et structures de recherche qui mènent des activités liées aux Changements climatiques.

Commentaires : Ces deux indicateurs permettent de mesurer parfaitement l'objectif global du projet à savoir renforcer la résilience (et la capacité d'adaptation) du Burkina Faso face aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Par ailleurs, il est important de souligner que les sources de vérification sont difficiles à consulter, surtout pour le premier indicateur où la part du budget national allouée aux actions d'adaptation aux Changements climatiques est difficile à dissocier dans le CDMT.

Enfin ces deux indicateurs sont SMART (spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et inscrit dans le temps).

3. Le pourcentage de structures ayant mis en place des dispositifs ou des mécanismes ayant un lien avec les CC (par utilisation de la fiche d'évaluation des capacités d'adaptation du PNUD) ;
4. Le pourcentage de partenaires potentiels identifiés ayant concrétisé un accord avec le PPG (sous forme de co-financement ou de planification concertée en synergie) ;
5. Le pourcentage de la population rurale ayant pris conscience des CC par leurs manifestations, et leurs conséquences (par sondage).

Commentaires : les trois indicateurs ainsi définis permettent de mesurer parfaitement le résultat 1 du projet à savoir, « la capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral ».

Ces indicateurs sont SMART (spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et inscrit dans le temps) et leurs sources de vérification sont accessibles pour faire le point.

6. Le pourcentage des CVD et des producteurs ayant adopté les bonnes pratiques démontrées dans les villages couverts par le projet ;
7. Le Niveau de réduction de la vulnérabilité liée aux CC dans les 6 villages couverts par le projet telle que mesurée par l'outil VRA (Vulnerability Reduction Assessment)

Commentaires : Ces indicateurs définis permettent de mesurer le résultat 2 du projet à savoir, « Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale ».

L'indicateur 6 est SMART (spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et inscrit dans le temps) et sa source de vérification est accessible, donc facile à renseigner.

Par contre les données destinées à renseigner l'indicateur 7 ne peuvent être obtenues que par sondage et par conséquent à un coût relativement élevé. Pour être réaliste, précis et tenir compte du coût, il aurait fallu définir l'indicateur en ciblant uniquement les populations des villages couverts par le projet ; par exemple : « proportion des populations des communautés couvertes par le projet ayant pris conscience des changements climatiques par leurs manifestations, et leurs conséquences ».

8. Le nombre de visites du site Web par les Burkinabé ;
9. Le nombre de contributions à l'ALM (Adaptive Learning Mechanism) ;
10. Le nombre d'événements médiatiques réalisés par le projet dans les 3 régions (émissions radio, articles de journaux, documentaire, dépliant, théâtre forums)

Commentaires : Ces indicateurs définis permettent de mesurer le résultat 3 du projet à savoir, « Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées. ».

Les indicateurs 8 et 10 sont SMART (spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et inscrit dans le temps). Par contre l'indicateur 9 est difficile à renseigner et aucune donnée relative à cet indicateur n'est disponible dans les rapports d'activités annuels du projet.

On compte donc au moins deux indicateurs par objectif ou résultat. La plupart des indicateurs définis répondent aux principaux critères de qualité d'un bon indicateur à savoir « *spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et inscrit dans le temps* ».

Enfin, il est aussi important de souligner que la plupart de ces indicateurs ont été révisés et adaptés suite à la mission de supervision du FEM.

3.1.1.5. Hypothèses et risques

Le renforcement Le projet a identifié sept (07) risques principaux répartis entre l'objectif spécifique et les trois résultats attendus du projet comme l'indique le cadre logique.

Ces risques sont entre autres :

- les changements climatiques sont plus élevés que prévus ;
- le secteur agro- sylvo pastoral subit des crises due aux facteurs mondiaux ;
- la volonté politique ne soutient pas les tentatives d'adapter aux CC ;
- les mécanismes de coordination entre les services ne sont pas effectifs ;

- les conditions dans les six villages ne sont pas assez représentatives, et donc les pratiques ne sont pas pertinents partout ;
- des problèmes de cohésion sociale dans les villages entravent des délais de mise en œuvre ;
- le système d'ALM du PNUD n'est pas efficace.

Ces risques identifiés sont pertinents et susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la performance du projet.

Il convient aussi de relever que la quasi-totalité des risques est considérée comme « faible » ; deux risques ont été considérés comme « moyen » (le premier et le second) et aucun des risques identifiés n'a été considéré comme « élevé ». Toutefois, la mission note que des mesures d'atténuation pour certains risques identifiés n'ont pas été proposées. Ils ont simplement prévu que le PNUD et les structures gouvernementales impliquées suivent l'évolution des risques, dans le cadre du processus de suivi de la mise en œuvre du projet.

Dans la mise en œuvre et comme indiqué dans le PIR 2013, des mesures sont prises pour faire face à certains risques :

- Par rapport à la lenteur de traitement de dossiers de passation des marchés au niveau du PNUD et MEDD qui est en relation avec le risque relatif à l'inefficacité du système d'ALM du PNUD : trois mesures ont été prises, il s'agit notamment du suivi auprès de l'équipe de passation de marchés du PNUD, de la concertation avec le Management du PNUD, ce qui a permis le recrutement d'un Spécialiste en passation des marchés au sein de l'équipe de l'environnement PNUD et du suivi très rapproché des membres de l'équipe de passation des marchés publics et l'appui d'un Spécialiste en passation de marchés publics du SP/CONEDD au niveau de la partie nationale.
- Par rapport à la fragilité du secteur agro- sylvo – pastoral (secteur agro- sylvo pastoral subit des crises due aux facteurs mondiaux), l'accent a été mis sur la sensibilisation / information des différents acteurs à tous les niveaux pour une meilleure prise de conscience sur les effets des changements climatiques dans le système de production agro-sylvo-pastoral.

3.1.2. Intégration des expériences dans la conception du projet

Les concepteurs du projet ont recensé les mesures institutionnelles, les stratégies et programmes nationaux et régionaux qui contiennent des éléments axés sur les problématiques des changements climatiques.

En effet, les conclusions des différentes études réalisées dans le cadre du Programme National d'Adaptation aux changements climatiques indiquent que l'agriculture, l'eau, l'élevage et la sylviculture sont les secteurs les plus touchés par le changement climatique.

Pour l'agriculture, dans la zone du Sahel, la baisse prévue des précipitations va conduire à une baisse de productivité de la récolte principale (mil).

Dans le secteur de l'eau, les changements climatiques se traduiront par une augmentation des flux des bassins du Niger et du Nakombé, pendant que les bassins de la Comoé et du Mohoun connaîtront des flux considérablement réduits.

Dans le secteur de l'élevage les effets des changements climatiques seront entre autre : la réduction des pâturages, des points d'eau pour le bétail toute chose qui pourrait accroître la mortalité du bétail.

Enfin, les forêts et la foresterie (la régénération) sont également menacées. Une étude prédit que la biomasse totale pourrait diminuer de 200 millions de m³ en 1990 à un peu plus de 110 millions de m³ en 2050. On s'attend également la qualité des forêts à la baisse, avec de nombreuses espèces (flore et faune) susceptibles de disparaître du pays

Tous ces facteurs ci-dessous évoqués ont des répercussions négatives sur les systèmes de production des communautés villageoises dans les zones affectées. Cela pourrait se traduire par une baisse des revenus, une augmentation de la pauvreté et des conflits sur les ressources naturelles résiduelles, une aggravation des crises alimentaires, etc.

Ces contraintes conjuguées avec celles identifiées par une série d'études entreprises dans la phase préparatoire du projet ont permis de formuler la problématique du projet. Cette problématique est partagée par les acteurs des différents secteurs.

La problématique ainsi décrite appelait le développement d'une approche privilégiant la mise en commun des expériences des différents acteurs concernés par les changements climatiques comme cela est décrit au point 3.1.4 ci-après.

La définition des activités a été surtout guidée par les expériences de projets similaires tels que le Programme de lutte contre l'ensablement dans le Niger Composante Burkina Faso - Bassin (PLCE / BN), le projet « Maintenir et améliorer les zones humides d'Oursi », le Programme national de gestion des terres (phases 1 et 2) (PNGT) et le projet « Appui aux communautés rurales et initiatives inter-communautaires (ACRIC.) Ces projets ont développé entre autre les activités suivantes :

- la réhabilitation des terres dégradées,
- le développement des capacités au niveau local,
- la protection des berges des rivières et de petits plans d'eau,
- le développement de moyens de subsistance alternatifs
- développer des outils de planification locale
- La production de plants et le reboisement

Les principales leçons apprises ainsi que les bonnes pratiques de toutes ces initiatives ont été prises en compte dans la formulation du projet.

3.1.3. Participation prévue des parties prenantes

Le Gouvernement du Burkina Faso a participé au projet conformément au document du projet, à travers principalement les Ministères en charge de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture et des Ressources en Eau, et des Ressources Animales.

Ces Ministères particulièrement ciblés par les interventions du projet sont intervenus dans le projet à travers des directions techniques telles que les Directions des Etudes et de la Planification et leurs services déconcentrés au niveau provincial.

Le Ministère des Transports devait également participer au projet à travers la Direction Générale de la Météorologie.

Dans la même logique, le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) a assuré l'agence d'exécution du projet.

La mise en œuvre et la gestion quotidienne ont incombé à l'Unité de Coordination du Projet (UCP), intégré dans le SP/CONEDD. Celle-ci a été chargée de la planification, du rapportage et du suivi, et fourni un appui technique au renforcement des capacités locales et nationales pour la réalisation des activités du projet.

Au niveau provincial, outre les services techniques déconcentrés des trois ministères ciblés par l'intervention, les Hauts Commissaires ont participé au projet comme membres du Cadre de Concertation Provinciale.

Au niveau des communautés villageoises les Conseils Villageois de Développement (CVD) ont eu la charge de coordonner la mise en œuvre du projet.

En plus des parties prenantes déjà mentionnées, les acteurs suivants ont joué un rôle dans le projet :

- Les instituts de recherche scientifique et technologique ont apporté une contribution technique au projet ;
- Les systèmes traditionnels de prise de décision ont été des canaux de diffusion des nouvelles idées dans les communautés ciblées par les actions du projet ;
- Les internationales, notamment l'UICN, actives dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et/ou de l'agriculture ont été des partenaires financiers ou techniques du projet.

Un Comité Pilotage a été mis en place conformément au document de projet, dont la responsabilité a été de fournir un appui général, des orientations politiques et une supervision générale du projet. Il est essentiellement composé de représentants d'institutions étatiques et d'un représentant de l'Association des Municipalités du Burkina.

PNUD Burkina Faso a participé au projet à travers son implication dans le comité de pilotage, son appui à l'équipe de coordination pour la planification des activités et son appui à la gestion financière, au rapportage, et au suivi-évaluation.

Les participations prévues des différentes parties prenantes du projet telle que décrites ci-dessus ont été effectives et ont démontré leur pertinence. En effet, la diversification du partenariat mettant en collaboration les décideurs, les chercheurs et les communautés est source de synergie dont l'effet est d'optimiser les résultats du projet. L'approche pluridisciplinaire a fortement contribué à l'amélioration de la qualité des activités d'adaptation aux changements climatiques. La pertinence de la participation des parties prenantes a été renforcée plus tard par la participation des communes à la mise œuvre du projet. L'implication des Conseils Communaux et régionaux a été souhaitée par le Comité de Pilotage. Cette implication a pu mettre en cohérence la mise en œuvre du projet avec le cadre institutionnel national. C'est, du reste, dans cette même logique qu'il convient d'inscrire l'implication des Directeurs régionaux des trois ministères participants au projet.

La promotion du partenariat entre ces différentes parties prenantes suivant une démarche participative et itérative a facilité une mobilisation large et diversifiée des compétences pour une meilleure atteinte des résultats du projet notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques.

3.1.4. Approche de réplique

Lors de la mise en œuvre des activités du projet durant les quatre années, une grande attention a été accordée à la répliquabilité à travers les leçons apprises ou les enseignements tirés comme indiqué lors de la phase de formulation du projet.

L'adaptation aux changements climatiques étant encore à ses débuts tant au Burkina Faso qu'en Afrique de l'Ouest, le projet a pu favoriser une forte identification de nouveaux mécanismes innovants pour l'adaptation aux changements climatiques notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie.

Ces mécanismes de replicabilité sont aujourd'hui intéressants non seulement pour le Burkina, mais également pour beaucoup de pays voisins (qui ont des défis similaires) notamment en matière d'adaptation aux Changements climatiques.

La stratégie de réplication s'est fait lors de la mise en œuvre à plusieurs niveaux :

- Tout d'abord une adaptation pilote avec un ensemble de situations comportant des caractéristiques climatiques, géographiques, politiques et socioculturelles diverses. Cela a conduit à générer une masse non négligeable de leçons et d'expériences.
- Ensuite, à travers le résultat 3 on dissémine activement et stratégiquement les leçons apprises. La réplication est donc envisagée pour couvrir d'autres villages dans la zone de couverture du projet et le reste du pays.
- L'amorce d'une stratégie Adaptive Learning Mechanism pour s'assurer que les leçons tirées de l'intervention puissent contribuer à l'expérience dans l'adaptation au changement climatique dans les priorités du FEM.
- Les effets positifs du projet sur les bénéficiaires ont incité d'autres communautés à adopter les pratiques et technologies diffusées et les bénéficiaires du projet ont été des personnes ressources dans le cadre de cette réplication au niveau local.

3.1.5. Avantage comparatif du PNUD

L'avantage comparatif du PNUD dans le cadre du projet se situe à trois niveaux :

Existence de procédures financières garantissant la transparence dans la gestion des fonds : les procédures de gestion financière du PNUD ont été mises à l'épreuve dans le temps. Elles sont donc à même d'assurer la transparence dans les procédures de passations de marchés;

Bonne connaissance de la problématique du développement durable et de la vulnérabilité aux changements climatiques ; en effet, le PNUD en tant qu'institution d'exécution du FEM est à l'avant-garde de la problématique de l'adaptation aux changements climatiques ; il dispose par conséquent d'un capital de connaissances sur la problématique abordée par le projet ;

Longue expérience en matière de renforcement de capacités : le PNUD en tant qu'institution dispose d'une longue expérience en matière de renforcement de capacités des acteurs nationaux.

L'accompagnement du PNUD sur le plan national et régional à travers une approche de « faire-faire », de responsabilisation des communautés bénéficiaires et de valorisation des compétences locales a beaucoup facilité la mise en œuvre des activités sur terrain.

Toutefois, il est important de signaler que du point de vue des services techniques et des bénéficiaires, les ressources financières n'ont pas souvent été mises à leur disposition à temps ; cet état de fait occasionne non seulement des retards dans l'exécution des activités planifiées, mais également une surcharge de travail due au chevauchement de celles-ci. Ce retard dans la mise à disposition des fonds compromet l'exécution correcte de certaines activités qui coïncident dans la plupart des cas avec les travaux champêtres.

3.1.6. Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur

Le projet a établi une étroite synergie avec deux autres projets également mis en œuvre par le SP / CONEDD. Il s'agit des projets :

- (i) *Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques lors de la préparation et de la mise en œuvre des plans, programmes et projets de développement* (soutenu par le gouvernement du Japon) ;
- (ii) *L'adaptation aux Changements climatiques en vue d'améliorer la sécurité humaine au Burkina Faso* (soutenu par le Gouvernement du Danemark).

En outre, afin d'assurer une plus grande synergie, des accords de cofinancements ont été convenus avec les projets/programmes suivants :

- PNGT 2 (Programme National de Gestion des Terroirs ; phase 2) ;
- PLCE / BN (Programme de Lutte contre l'Ensamblage du Bassin du Niger) ;
- NATURAMA (maintien et l'amélioration des zones humides d'Oursi) ;
- Appui aux Communes Rurales et aux initiatives Communautaires (ACRIC) ;
- CDM, projet de développement des capacités ;
- Projet petite irrigation (PNUD) ;
- Projet pour la gestion durable des ressources naturelles (PNUD) ;
- Projet pour le développement des capacités de l'administration publique et la coordination de la politique nationale de bonne gouvernance (PNUD).

Une complémentarité forte existe entre les trois projets qui ont pris en compte des besoins prioritaires révélés par l'analyse de la vulnérabilité du Burkina Faso aux changements climatiques. Afin d'optimiser les synergies et coût-efficacité, les trois projets ont été mis sous la gestion de la même structure et il était prévu qu'ils développent également en commun des plans de travail, des activités et des intrants. C'est ainsi que les activités liées aux résultats 1, 2 et 3 ont été prises en compte par le projet PANA-JAPON et PANA-DANIDA.

Spécifiquement le partenariat avec PANA-DANIDA a permis de diffuser de nombreux supports de communication sur les changements climatiques à l'occasion de la Journée Nationale du Paysan. Cette manifestation a été un puissant support de mobilisation des communautés. C'est ainsi que plus de 1000 productrices et producteurs au niveau national et lors de différents fora régionaux ont été touchés. Au total, 3000 supports avec des mots et expressions en lien avec le lexique des changements climatiques, le PANA simplifié, des affiches et dépliants d'informations de sensibilisation sur les changements climatiques, des CD et DVD de chansons modernes et traditionnelles en lien avec les changements climatiques ont été diffusés.

Au regard des objectifs du projet, les actions de renforcement des capacités (cf aux rapports d'activités 2010, 2011 et 2012) ont consisté durant les trois années en des actions de formation, de sensibilisation et de diffusion de l'information (plus d'une vingtaine d'atelier de formation et de sensibilisation des structures départementales, des services techniques, des élus et bénéficiaires locaux) sur la question et les enjeux des changements climatiques notamment des structures départementales, des structures déconcentrées (services techniques), des collectivités (les élus locaux) et des bénéficiaires locaux au niveau des villages pilotes.

Par ailleurs, le partenariat avec PANA-Japon s'est traduit par l'installation de stations météo dans les villages pilotes, la formation des agents et producteurs sur l'utilisation des informations météorologiques, les familiarisant ainsi aux tendances et projections climatiques en vue d'améliorer la planification locale. La production et la diffusion des informations météo par la DGMETEO ont permis une meilleure planification des activités agricoles par les producteurs des six sites pilotes.

Toujours dans le cadre du projet de cofinancement PANA – JAPON, il a été réalisé :

- des cartes d'occupations diachroniques (1992-2010) des sols pour déterminer l'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles dans les terroirs pilotes.
- des tendances climatiques des 30 dernières années (1981-2010), dans neuf (9) stations climatiques réparties dans les zones climatiques.
- L'évaluation de la prise en compte des changements climatiques dans les plans locaux de développement et les plans d'investissement annuels villageois.
- L'évaluation de la vulnérabilité dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux par zone climatique.

Tout cela a fourni des données qui ont permis de renseigner l'indicateur 6 « *Niveau de réduction de la vulnérabilité liée aux changements climatiques dans les 6 villages couverts par le projet telle que mesurée par l'outil VRA (Vulnerability Reduction Assessment)* ».

Le partenariat avec l'UICN a concerné la sensibilisation des groupes cibles sur les questions environnementales. Cette institution a produit un catalogue sur les pratiques d'adaptation aux CC au Burkina Faso.

La collaboration avec la Division du Développement des Compétences, de l'Information et du Monitoring de l'Environnement (DCIME) du SP/CONEDD a permis le stockage/dissémination des données environnementales pour la planification de l'ACC et l'étude cartographique des 6 terroirs pilotes du PANA FEM.

3.1.7. Les mécanismes de gestion

Les mécanismes de gestion reposent essentiellement sur :

- Un comité de pilotage qui est chargé d'assurer l'orientation, la supervision générale et la coordination intersectorielle du projet ;
- Une agence d'exécution qui est le Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable (SP/CONEDD) ayant pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet en s'assurant que les résultats et les produits sont livrés dans les délais et apporte un soutien administratif et technique au projet ;
- Une unité de coordination du projet chargée de la coordination et de la gestion quotidienne des activités du projet ;
- Des cadres de concertations provinciaux qui assurent la planification des actions au niveau provincial permettent aux acteurs impliqués au niveau provincial d'échanger périodiquement sur la mise en œuvre du projet au niveau provincial ;
- Le PNUD en tant qu'agence d'exécution du FEM, est chargé d'orienter l'exécution des activités du projet et de fournir une assistance administrative et technique au projet et à l'agence d'exécution.

Cette modalité de gestion a permis de :

- Impliquer chaque entité ou parties prenantes évoquées ci-dessus dans l'exécution et le suivi du projet ;
- prendre en charge les activités pour lesquelles ces parties prenantes ont des compétences techniques ou institutionnelles ;
- réunir les principales parties prenantes à travers des sessions du comité de pilotage ou des cadres de concertation provinciaux pour des échanges autour de l'état d'avancement du projet et de ses difficultés ;
- associer les autres ministères ou institutions publiques concernés (Ministères des ressources animales et de l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire, Direction Nationale de la Météorologie) à l'exécution et au suivi du projet, ce qui leur donne l'opportunité d'apporter une valeur ajoutée au projet.

Cette modalité de gestion a été effectivement mise en œuvre, toute chose qui explique une satisfaction très importante des résultats obtenus comme cela a apparaît plus loin dans l'analyse de l'efficacité du projet.

Toutefois, on peut signaler quelques lacunes comme :

- La non pertinence de la représentation des collectivités territoriales dans le comité de pilotage par le président de l'Association des municipalités du BurkinaFaso plutôt que par un des Maires impliqués dans le projet.
- La déviation observée dans le rattachement des VNU recrutés par le projet pour (1) servir d'interface entre le projet et les services déconcentrés ou les structures décentralisées, (2) assurer l'animation de la concertation avec les acteurs impliqués, (3) mettre leurs compétences au service de la résolution des contraintes apparaissant dans les autres régions. Ces VNU qui devaient être rattachés aux Directions Provinciales du Ministère leader dans le site du projet, ont non seulement finalement été abrités par les Directions provinciales du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, mais ne semblent pas avoir joué efficacement leurs rôles selon les conclusions du rapport d'évaluation à mi-parcours du projet.
- La non implication des communautés bénéficiaires dans le choix des prestataires : pour l'approvisionnement des banques de céréales et l'achat des animaux, les comités villageois n'ont pas été impliqués dans le choix des prestataires. Ceci s'est traduit par des frustrations des bénéficiaires, d'autant plus que les produits livrés étaient parfois de mauvaise qualité ; ce fut le cas par exemple des céréales livrées à Safi et à Bagawa ;
- La faible capacité des services techniques au niveau local pour la réalisation de fiches projets pour les communautés.
- l'insuffisance du suivi des réalisations sur le terrain et des appui-conseils aux bénéficiaires, notamment par les services techniques.
- Les retards dans les décaissements des fonds au niveau du Projet par le PNUD.

Les faiblesses dans la mise en œuvre de la modalités de gestion du projet sont décrites avec leurs conséquences au point 3 de la conclusion, ainsi que les recommandations y afférentes.

3.2. Mise en œuvre du projet

Conformément aux dispositions de la modalité d'exécution nationale et à la demande du projet, le PNUD met à la disposition de ce dernier, sur une base trimestrielle, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail approuvé par le Comité de Pilotage.

Le renforcement des capacités des agents des services techniques déconcentrés et le recours aux prestataires privés ont permis au projet de disposer de ressources humaines et financières pour la mise en œuvre des activités sur le terrain.

3.2.1. Co-Financement du projet

Le financement du projet a-t-il été réalisé conformément aux prévisions de départ ? L'analyse du bilan du cofinancement permettra de donner une réponse à cette question.

Tableau 5 : Bilan du cofinancement à la fin du projet

Partenaires financiers	A l'approbation (en millions \$ us)	A l'achèvement (en millions \$ us)	% du montant effectivement mobilisé	Ecart (en millions \$ us)
FEM	2 900 000	2 900 000	100%	0
PNUD	500 000	156 561	31,31%	343 439
Gouvernement	450 000 (en nature)	450 000 ¹	100%	0
Total	3 850 000	3 506 561	91%	343 439

Source : Tableau résumé du projet, TDR (p.1 et 2) revu par la mission

Conformément au tableau ci-dessus et dans l'hypothèse que la contrepartie de l'Etat a été entièrement libérée, on peut dire que le projet a pu mobiliser 91% des ressources prévues. Ce taux de mobilisation relativement élevé des ressources financières est essentiellement dû au fort engagement du FEM et à la dynamique développée par le PNUD.

3.2.2. Gestion adaptative

La conception et les résultats du projet n'ont pas connu de changement de fonds, sauf que :

- L'implication des Conseils Communaux, des Conseils régionaux et des Directeurs régionaux des trois ministères participant au projet s'est avérée nécessaire pour sa meilleure implémentation ;
- Par ailleurs, dans un souci de renforcement de la synergie, il a été jugé nécessaire de mettre en place une coordination unique pour les trois projets partenaires que sont PANA-FEM, PANA Japon et PANA DANIDA.

Par ailleurs la mission a constaté que la pérennisation des réalisations dans les différents sites est une préoccupation des acteurs locaux. C'est dans ce cadre que le projet a développé des initiatives visant à renforcer la responsabilisation des communautés à travers notamment la mise en place de comités de gestion pour les différentes réalisations. Aussi des concertations entre les Services techniques et les communautés bénéficiaires sont encouragées par le projet pour identifier les

¹ Le tableau n'indique pas que la contrepartie de l'Etat a été effectivement libérée.

initiatives ou actions à développer en vue de pérenniser les acquis afin de mieux exploiter les différentes opportunités.

3.2.3. Accords de partenariat

Plus d'une vingtaine d'accords de partenariat ont été signés dans le cadre du projet avec différents corps d'exécution (acteurs décentralisés, institutions de recherche, ministères clés). A titre d'exemples, on peut citer les protocoles d'accord avec les directions régionales du Centre-Nord, du Sahel et de la Boucle du Mouhoun des trois ministères impliqués qui sont les Ministères en charge des Ressources Animales et Halieutiques, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture et de l'hydraulique ainsi qu'avec les Conseils Communaux dont relèvent les six villages pilotes du projet.

Aux termes de ces protocoles, ces acteurs étaient chargés de suivre et de superviser les activités du projet sur le terrain.

De même des protocoles ont été passés avec la Direction Générale de la Météo pour assurer la diffusion des informations météo au profit des six sites pilotes et assurer la formation des producteurs à la gestion de ces informations.

Enfin, des protocoles ont également été signés avec le Laboratoire de physique et Chimie de l'Environnement (LPCE) et le Laboratoire de Physique de l'Université de Ouagadougou.

Aux termes du protocole avec le LPCE, celui-ci était chargé de :

- Etablir la situation de référence à l'aide de l'outil Vulnerability Reduction Assessment (VRA) ;
- Faire l'inventaire des bonnes pratiques d'adaptation à base communautaire ;
- Suivre l'impact des bonnes pratiques d'adaptation à base communautaire ;
- Diffuser et publier les bonnes pratiques d'adaptation à base communautaire ;
- Promouvoir un modèle type d'habitat villageois adapté aux CC qui tient compte des matériaux locaux, des pluies de plus en plus violentes, de la suspension poussiéreuse, de la température de plus en plus croissant.

Aux termes du protocole avec Laboratoire de Physique de l'Université de Ouagadougou, cette structure était chargée de :

- L'installation du matériel photovoltaïque dans les villages pilotes ;
- L'élaboration d'un guide d'utilisation du matériel photovoltaïque ;
- La formation d'un comité de gestion pour le suivi dans lesdits villages.

En ce qui concerne le cofinancement, chacun des partenaires techniques et financiers (PANA Japon, PANA DANIDA et PANA FEM) s'est chargé de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du projet dont la mise en œuvre lui incombait. Enfin, PANA FEM a bénéficié de la contribution de l'IUCN et du PNGT2 sans que cela n'ait donné lieu à des accords formels de partenariats.

Ce partenariat entre différentes structures évoqués ci-dessus a donc fonctionné de façon efficace avec une forte implication, ce qui a permis de réaliser des actions d'adaptation des populations aux effets des Changements Climatiques dans les sites pilotes. Il a permis aussi de développer des mécanismes dynamiques de planification à long terme pour gérer les incertitudes inhérentes à la variabilité et aux

changements climatiques même si les bases intentionnelles ne sont pas encore consolidées.

3.2.4. Feed back sur les activités de suivi-évaluation utiles pour la gestion adaptative

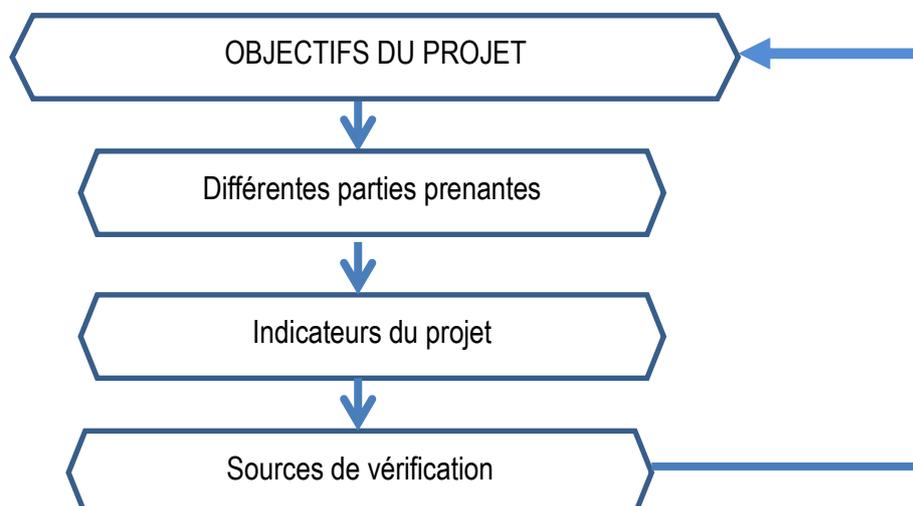
Les activités de suivi-évaluation du projet pour la gestion adaptative reposent sur :

- **Les Visites de terrain** : elles ont été réalisées essentiellement par l'équipe, les structures déconcentrées et celles décentralisées qui ont effectué des visites périodiques pour échanger avec les bénéficiaires sur l'état d'exécution des activités, les difficultés rencontrées et les solutions alternatives. Ces visites ont contribué à la production de rapports contenant des informations utiles pour la mise en œuvre du projet.
- **Le Suivi budgétaire** : il a été en grande partie assuré par l'unité de coordination du projet en concertation avec la chargée du programme au PNUD. Ce suivi a permis de disposer régulièrement des taux de décaissement et de réalisation.
- **Les rapports d'activités** : en termes de rapports, la mission a pu prendre connaissance de trois (03) rapports annuels d'activités, d'un seul PIR (celui de 2013), des rapports d'auto-évaluation au niveau des communautés villageoises bénéficiaires de 2014 et du rapport d'évaluation à mi-parcours.
- **Les Réunions du comité de pilotage** : les réunions prévues du comité de pilotage ont été suffisamment respectées. Il en est de même pour les sessions des cadres de concertations provinciaux. Ces rencontres ont été des opportunités pour analyser l'état d'avancement du projet, les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

Ces activités ainsi évoquées et qui facilitent le suivi-évaluation des différentes réalisations du projet ont dans l'ensemble été effectives et très appréciables à tel point que les structures départementales (les Ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet) se reconnaissent parfaitement de ce projet.

3.2.5. Suivi et évaluation : conception au démarrage et mise en œuvre

Le document du projet décrit de façon détaillée le dispositif de suivi-évaluation conçu pour la mise en œuvre du projet. Ce dispositif était construit sur la base des indicateurs du cadre logique du projet et de leurs sources de vérification comme le montre le schéma ci – après :



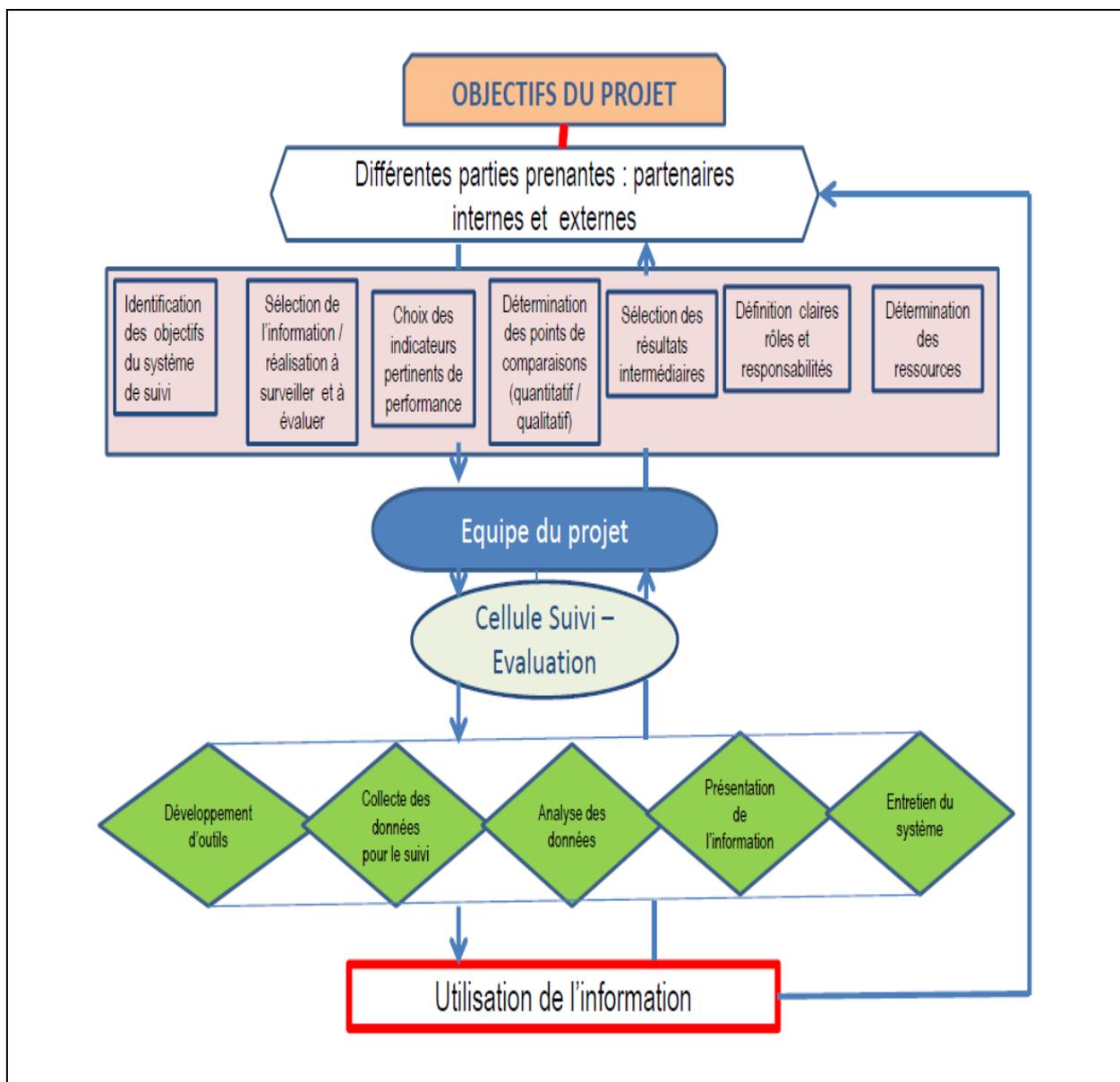
Le document du projet précise également les différents rapports à produire dans le cadre du suivi-évaluation.

Les concepteurs du projet précisent que le système de suivi-évaluation sera mis en œuvre sous la responsabilité de l'équipe du projet et du Bureau du PNUD au Burkina Faso.

Toutefois, la mission d'évaluation a constaté que le document du projet ne comporte aucun plan d'action pour la mise en œuvre du suivi-évaluation.

Ce plan d'action devrait comporter les résultats et les indicateurs à suivre, les sources de vérification, une proposition d'outils de collecte des données, un calendrier de collecte et les responsabilités dans l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation.

C'est en novembre 2013 qu'un dispositif complet de suivi a été proposé. Il se présente comme suit :



Sources : Système de suivi-évaluation du PANA

C'est un dispositif qui précise les différents types de suivi à mettre en œuvre, les différents acteurs à impliquer, les modalités de collecte et de traitement des données, etc.

Toutefois, la base de données prévue dans le cadre de ce dispositif n'est pas encore opérationnelle.

Enfin, même si le projet n'a pas réalisé une étude en tant que telle, la plupart des indicateurs de base retenus comporte des valeurs de référence, ce qui permet d'apprécier leur évolution par rapport à la situation de départ.

Le bilan de la mise en œuvre du suivi-évaluation tel que conçu au démarrage apparaît au tableau 2 en annexe.

A l'examen du tableau, il ressort que les différents rapports de suivi-évaluation prévus par le dispositif ont été produits.

Ainsi, au total trois PIR (2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013) ont été produits, présentant l'évolution des indicateurs de base retenus et l'appréciation des principaux acteurs sur les performances du projet. De même, les rapports d'activités annuels et des rapports d'auto-évaluation dans chacun des six sites pilotes sont disponibles. Ces rapports présentent l'état d'exécution des activités, les difficultés rencontrées et les solutions utilisées pour les surmonter.

Les auto-évaluations ont favorisé la participation des bénéficiaires à l'évaluation des performances du projet, en leur permettant ainsi d'apprécier l'efficacité de l'exécution des activités et des appuis fournis notamment par les services techniques.

Le monitoring sur le terrain a été assuré par l'équipe centrale du projet et par les acteurs au niveau provincial et régional.

Les visites de terrain ont permis de s'aviser des progrès réalisés et d'apporter des conseils idoines dans la poursuite des activités.

De façon générale, on note une satisfaction des bénéficiaires par rapport au suivi des activités par les services techniques. Toutefois, les données des auto-évaluations confirmées par les informations recueillies par la mission auprès des bénéficiaires indiquent que certains services techniques n'ont pas pleinement joué leur rôle dans le monitoring et l'appui conseil aux bénéficiaires. Cela s'est traduit par des contreperformances relativement importantes du projet dans certains villages : en 2011, Monkuy a enregistré 47% de mortalité des moutons ; en 2012 à Sour, tous les coqs fournis par le projet sont morts faute de suivi sanitaire. Dans la même logique, à Tin Akoff les bénéficiaires ont critiqué le fort désintérêt de l'agent de l'agriculture pour le suivi des activités et les appui-conseils.

Toujours en matière de suivi, au total cinq (5) rencontres du comité pilotage se sont tenues pour faire le bilan/programmation des activités. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un compte rendu.

Enfin, une évaluation externe à mi-parcours a été réalisée et le rapport est disponible. Cette évaluation a permis de faire le point sur les performances du projet, les changements constatés, d'identifier les insuffisances et de faire des recommandations et orientations en termes d'action correctives pour la suite du projet.

Comme points forts et faibles de ce mécanisme de suivi, la mission note :

- Elaboration d'un dispositif de suivi-évaluation du projet ;
- Elaboration d'un plan de suivi annuel des activités du projet;
- Maîtrise par les acteurs des mécanismes et outils en place;
- Implication de parties prenantes dans la planification et le suivi des activités ;
- Régularité du suivi des activités à travers les missions de terrain ;
- Régularité de la production des rapports d'activités ;

- Exploitation régulière des rapports périodiques du projet par toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion du projet ;
- Mise à disposition par le projet d'informations techniques et socio-économiques dont il dispose à tous les acteurs et partenaires à travers les ateliers d'échanges et la diffusion des résultats ;
- Insuffisance du suivi des indicateurs d'impacts au niveau des ouvrages ;
- Insuffisance du suivi physique des réalisations (qualité des réalisations).

3.2.6. Mise en œuvre du PNUD et de l'agence d'exécution

La participation du PNUD à la mise en œuvre du projet se situe à plusieurs niveaux :

- L'assurance de la qualité des réalisations à travers l'appui à une sélection rigoureuse des prestataires et des visites de terrain;
- La participation à la mobilisation des partenaires et la formulation de partenariats de qualité;
- La mobilisation efficace des ressources financières ;
- un appui technique sous forme de conseil pour l'orientation de la mise en œuvre du projet.

Il ressort donc des investigations de la mission, que la seule faiblesse de l'accompagnement du PNUD par les services techniques et les bénéficiaires est que les ressources financières n'ont pas souvent été mises à leur disposition à temps ; cet état de fait non seulement occasionne des retards dans l'exécution des activités planifiées, mais également une surcharge de travail due au chevauchement de celles-ci. Pourtant, conformément aux dispositions de la modalité d'exécution nationale et à la demande du projet, le PNUD devrait mettre à la disposition de ce dernier, sur une base trimestrielle, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail approuvé par le Comité de Pilotage. Le retard dans la mise à disposition des fonds compromet l'exécution correcte de certaines activités qui coïncident avec les travaux champêtres.

L'Unité de coordination est composé de :

- un coordinateur national,
- un chargé du suivi-évaluation,
- un chargé de la communication,
- un chargé de la formation,
- deux agents de soutien pour l'administration et la logistique,
- trois facilitateurs locaux (FL).

L'Unité de Coordination a assuré la gestion quotidienne du projet aussi bien sur les questions techniques que sur les questions administratives et financières. Elle a également assuré la coordination du projet en concertation avec le SP/CONEDD, l'agence d'exécution du projet. Enfin, elle a assuré la coordination avec les départements ministériels et autres institutions publiques concernées par le projet.

De manière générale, l'Unité de coordination a plutôt bien joué le rôle qui lui avait été attribué. Toutefois, la mission a noté un certain nombre de faiblesses dont les principales sont :

- les limites dans la coordination avec les départements ministériels : la DGSS du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et celle du Ministère des Ressources animales et Halieutiques estiment avoir été insuffisamment informés sur les réalisations du projet. La diffusion des bonnes pratiques et des

leçons apprises de la mise en œuvre du projet auprès de ces directions est fondamentale, étant donné qu'elles jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques de leur département ministériel. Cette faiblesse aurait pu être surmontée par la mise en place d'un point focal dans chaque ministère impliqué dans le projet. L'un des principaux rôles de ces points focaux serait la diffusion des résultats du projet auprès des acteurs pertinents de leur ministère.

- les faiblesses au niveau du dispositif de suivi-évaluation du programme : au démarrage, le projet n'avait pas mis en place un dispositif de suivi-évaluation malgré la prise en compte de cette dimension dans le document de formulation. Le système de rapportage était surtout orienté vers la satisfaction des partenaires particuliers (FM, SP/CONNED, DEP/MEDD) ; il n'existait pas, à proprement parlé, un cadre de mesure des performances du projet. Le suivi-évaluation a été amélioré avec le recrutement, en 2012, d'un chargé du suivi-évaluation et la mise en place, en 2013, d'un dispositif complet de suivi-évaluation précisant les différents types de suivi à mettre en œuvre, ainsi que les acteurs à impliquer, les modalités de collecte et de traitement des données, etc.
- les limites au niveau de la communication : les actions de communication sont importantes dans le PANA FEM étant donné que celui-ci comporte un volet diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises. A son démarrage, le projet ne disposait pas d'une cellule de communication. Les activités de communication étaient réalisées par certains partenaires (la DGM pour les informations météorologiques à travers les radios locales, les rencontres de concertations et l'organisation des sessions du COPIL) ou sur le terrain avec le théâtre forum, les voyages d'études, etc. Cette faiblesse a été surmontée avec le recrutement, en 2012, d'un chargé de communication et la mise en place de la cellule communication dont l'une des principales tâches a été de soutenir la réalisation du résultat 3 « *les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisés et diffusés* ».
- Les insuffisances au niveau du renforcement des capacités des services techniques : l'un des facteurs de performance du projet a été l'implication des acteurs locaux, notamment les services techniques dans sa mise en œuvre. Ces services avaient besoin d'un renforcement de capacité pour jouer efficacement leur rôle. Des faiblesses sont relevées au niveau de ce renforcement des capacités ; la mission a pu constater notamment des lacunes importantes dans le montage de certains micro-projets, limitant fortement leur performance. Ces lacunes auraient pu être amoindries si l'exigence de la planification sur la base de micro-projets (exigence venant de la cellule du suivi-évaluation) avait été accompagnée par un renforcement des capacités des acteurs dans le domaine.

3.3. Résultats du projet

3.3.1. Pertinence

La mesure de la pertinence consistait à répondre à la question « Dans quelle mesure le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau, local, régional et national ? ».

Le projet contribue à la mise en œuvre du programme pays 2009-2013 du PNUD pour le Burkina, en particulier du sous-programme Environnement et développement durable, une composante qui vise à appuyer le gouvernement du Burkina à renforcer ses capacités dans le domaine des mesures d'adaptation contre les changements climatiques. Le projet a mis l'accent sur les principales interventions d'adaptation identifiées, qui ont été considérées lors du processus d'élaboration, comme prioritaires par les acteurs aux niveaux national, départemental, communal et villageois.

Le projet est en cohérence avec un domaine d'intérêt du PNUD dans les domaines du renforcement des capacités.

Les objectifs du PANA sont aussi en adéquation avec les principaux défis recensés dans la Stratégie révisée de Réduction de la Pauvreté et le nouvel UNDAF.

La décentralisation des interventions du projet au niveau local, renforce sa gouvernance locale.

Enfin, les mesures d'adaptation identifiées dans le PANA sont en cohérence avec les dispositions des trois conventions post Rio à savoir : la Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Le projet est aligné aux objectifs (priorités) du FEM en matière d'adaptation aux changements climatiques puisque les activités réalisées dans les différents sites d'intervention ont contribué à :

- améliorer un flux agro-écosystémique ;
- soutenir les moyens de subsistance des communautés locales pour faire face aux changements climatiques;
- réduire les pressions sur les ressources naturelles (le cas des activités de restauration des sols dégradés) causées par des usages des terres en concurrence dans des paysages plus larges ;
- Accroître la capacité adaptative des différentes communautés des sites d'intervention.

Au niveau des préoccupations nationales, le PANA FEM est aligné aux priorités du Programme Nationale d'Adaptabilité à la Variabilité et aux Changements Climatiques, puisqu'il contribue (comme l'a constaté la mission d'évaluation) à :

- Renforcer les systèmes de prévention et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire (information, suivi de la campagne agro-pastorale, prévisions saisonnières à travers notamment les petites stations météorologiques installées en milieu paysans.) ;
- Restaurer rationnellement les écosystèmes dégradés ;
- Reconstituer et sécuriser les alimentaires dans les différents sites à travers les banques de céréales et les boutiques de warrantage ;

- Valoriser les ressources forestières à travers la récupération des espaces dégradés ;
- limiter l'ensablement/envasement des mares à travers notamment des actions de protection;
- favoriser la sécurisation des zones à vocation pastorale et des espaces pastoraux stratégiques (bas-fonds, bourgoutières, pistes d'accès aux points d'eau, etc.) ;
- Promouvoir des techniques de CES/DRS (zaï, diguettes anti-érosives, etc.) pour conserver le sol et limiter les infiltrations;
- Promouvoir des foyers améliorés, des énergies renouvelables et des équipements à énergie de substitution (autocuiseur, chauffe-eau, séchoirs solaires, etc.).

Certaines activités phares du projet comme les techniques de conservation/restauration des sols et espaces de pâturages dégradés, la diffusion des semences améliorées, la gestion de l'information météorologique pour des besoins de prévision à l'aide de stations agro-météorologiques, la distribution de noyaux d'élevage, etc. sont en harmonie avec certaines priorités énoncées ci-dessus.

Au niveau local, le projet est en cohérence avec les priorités/besoins des communautés ciblées qui vivent dans un environnement caractérisé par une forte dégradation des ressources naturelles et des moyens/modes d'existences due aux effets des changements climatiques. Les activités mises en œuvre par le projet dans les 6 villages pilotes sont des réponses adaptées au renforcement de la résilience des différentes communautés de la zone d'intervention. L'approche participative adoptée par le projet a renforcé sa pertinence au niveau local. En effet, lors de la formulation du projet et pendant les bilans/programmations annuels au niveau villageois, les populations bénéficiaires ont été impliquées dans l'identification des activités. Cela a contribué à jeter les véritables bases pour une prise en compte effective des besoins exprimés par les communautés et d'assortir les activités du projet à ces besoins.

Les actions du PANA au niveau local dans les trois régions pilotes ont favorisé des avancées notables en termes d'adaptation des populations aux changements climatiques. Les populations locales intègrent les bonnes pratiques (notamment en matière de conservation/restauration des sols) dans leurs modes de production.

Le PANA FEM a développé une synergie, notamment avec PANA DANIDA dont les actions étaient surtout axées sur la sensibilisation des acteurs sur la problématique des changements climatiques et PANA Japon dont le partenariat a permis d'installer des stations météorologiques dans les villages pilotes, la formation des agents et producteurs sur l'utilisation des informations météorologiques dans le cadre des activités de production agro-sylvo-pastorales.

L'Alignement du projet avec les priorités du Programme Nationale d'Adaptation à la Variabilité et aux Changements, avec les objectifs (priorités) du FEM en matière de dégradation des ressources naturelles et avec les priorités locales (besoins des communautés cibles) met en évidence sa pertinence (P).

3.3.2. Efficacité

L'efficacité du projet renvoi à la question suivante : « *Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?* »

La réponse à cette question nécessite l'appréciation de deux éléments :

- Le niveau de réalisation des résultats ;
- La réalisation des produits des différents résultats du projet dans le délai prévu.

3.3.2.1. Le niveau de réalisation des résultats

Résultat 1 : « La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral ».

Trois indicateurs permettaient de vérifier l'atteinte de ce résultat (pour les détails voir tableau 7 en annexe) :

- Pourcentage de structures ayant mis en place des dispositifs ou des mécanismes en lien avec les CC (par utilisation de la fiche d'évaluation des capacités d'adaptation du PNUD). A ce niveau, le projet ciblait 30% de structures ; cette cible a été atteinte à 100%.
- Pourcentage de partenaires potentiels identifiés ayant concrétisé un accord avec le PPG (sous forme de co-financement ou de planification concertée en synergie). Ici le projet ciblait 70% de partenaires ; cette cible a été également atteinte à 100%.
- Pourcentage de la population rurale ayant pris conscience des CC par leurs manifestations, et leurs conséquences (par sondage). La cible prévue (10%) a été atteinte à 100%.

L'analyse de ces différents éléments montre que le résultat 1 est très satisfaisant (HS), puisque le niveau des trois indicateurs y relatifs se situant à 100%. La mise en œuvre efficace de plusieurs actions a permis d'atteindre ce résultat. C'est notamment :

- Le développement d'un mécanisme d'analyse des politiques, stratégies, programmes et des dispositions réglementaires en vigueur dans le pays ;
- L'analyse des différentes politiques, stratégies, programmes et dispositions qui réglementent le secteur agro-sylvo-pastoral du pays ;
- La formulation des recommandations pour leur mise en cohérence avec les besoins des Changements Climatiques notamment les aspects agro-météorologiques, la gouvernance des risques liés aux CC, etc. ;
- La signature de protocoles de collaboration avec les services techniques couvrant les secteurs agro-sylvo-pastoraux ;
- L'animation de cadres de concertation technique entre tous les acteurs au niveau régional et provinciaux ;
- L'identification et la production d'outils avec différents scénarii (cartes de vulnérabilité, scénarii des événements extrêmes, indicateurs de vulnérabilité et d'adaptation au niveau régional) ;
- Le renforcement des capacités des agents techniques et des responsables administratifs sur l'utilisation de ces outils ;
- Le renforcement des capacités de la météo par des stations synoptiques automatiques de proximité (avec télétransmission dans les zones pilotes) ;
- Le Renforcement des capacités techniques et informatiques de stockage et de traitement des données climatiques de la météo ;

- Le renforcement des capacités techniques des cadres techniques du service de météorologie sur l'utilisation et l'adaptation des modèles climatiques globaux et régionaux développés par les centres internationaux de modélisation du climat ;
- La connaissance relative à l'agencement fonctionnel de la gestion des stocks au niveau des villages couverts par le projet avec le dispositif national de sécurité alimentaire à travers notamment une étude de faisabilité ;
- Le développement des capacités techniques des villages en conduite de banques de céréales comme moyen d'adaptation aux CC ;
- Le renforcement des capacités des villages de façon durable et efficiente des disponibilités alimentaires (les céréales surtout) à travers notamment le système de warrantage ;
- La sensibilisation et la formation d'acteurs nationaux (cadres nationaux) des structures départementales en vue d'une internalisation des besoins d'adaptation au CC dans les plans d'action ainsi que dans les modes d'intervention.

Au regard de ce qui précède, la mission peut affirmer que les capacités de planification et de réponse des acteurs aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

La qualité (qui s'expriment à travers l'engagement des parties prenantes impliquées) et la quantité (notamment le niveau d'exécution) des acquis par rapport à ce résultat est satisfaisant.

Toutefois, des efforts peuvent être toujours poursuivis pour renforcer cette dynamique dans le cadre de la pérennisation des acquis du projet.

Résultat 2 : « Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale ».

Deux indicateurs permettaient de mesurer l'atteinte de ce résultat (voir tableau 8 pour les détails) :

- Pourcentage des CVD et des producteurs ayant adopté les bonnes pratiques démontrées dans les villages couverts par le projet. La cible visée (100%) a été atteinte.
- Niveau de réduction de la vulnérabilité liée aux CC dans les 6 villages couverts par le projet telle que mesurée par l'outil VRA (Vulnerability Reduction Assessment). A ce niveau le projet visait une cible située entre 10 et 35%. Le niveau d'atteinte de l'indicateur est de 34,90% ; par conséquent, la cible a été atteinte à 100%.

Le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats est très satisfaisant (HS) car aucun écart n'est constaté par rapport aux prévisions.

Plusieurs actions ont contribué à l'atteinte de ce résultat parmi lesquels on peut citer:

- L'aménagement de jardins potagers et nutritionnels (périmètre maraîcher) ;
- L'Appui aux activités d'embouche bovine et ovine ;
- La Constitution de stocks de fourrages et de SPAI dans les villages ;
- La Réalisation d'activités de réduction de la vulnérabilité des populations par l'acquisition de connaissances théoriques, pratiques et organisationnelles en matière d'adaptation aux CC et à la variabilité climatique. (les ouvrages réalisés pour faire face aux CC) ;
- La sensibilisation/information/formation en matière de CC ;
- La Formation / renforcement des capacités en CC en techniques de production agro-sylvo-pastorale ;

- Le renforcement des capacités en matière de gestion des pâturages naturels et des flux migratoires (transhumance transfrontière) par une mise en œuvre de règles de gestion consensuelles ;
- La formation en gestion coopérative, aux techniques et bonnes pratiques d'adaptation aux CC ;
- La promotion de banques de céréales ;
- La récupération de terres fortement dégradées pour les productions agro-sylvo-pastorales (céréales, gomme arabique, etc.) à partir de la technologie innovante (Vallerani) ;
- La fixation des berges ;
- Le reboisement et la mise en défens de zones de pâture pour l'accroissement de la disponibilité fourragère pendant la saison sèche ;
- Le renforcement des capacités en CC ;
- La Construction et mise en service de banques de céréales fonctionnelles ;
- La promotion d'un système de warrantage ;
- La Mise en place de Comités Locaux pour la gestion des points d'eau.
- La réalisation de fosses fumières ;
- La mise en place de forages ;
- L'éclairage de bâtiments par des plaques solaires;
- La mise à disposition de semences améliorées;
- La mise en place de fenils;
- L'aménagement de boullis.

Toutefois, quatre produits relatifs à ce résultat n'ont pu être livrés ; ce sont :

- La restauration de terres de cultures avec des cordons pierreux dans le Mouhoun : l'activité avait été programmée mais n'a pas été exécutée en raison de la lourdeur des procédures de mise en œuvre ;
- Le Curage et la protection des berges d'une partie du Beli de Tin-Akoff : cette activité avait également été programmée mais non exécutée pour les mêmes raisons ;
- La réhabilitation des forages de Tin-Akoff ;
- Les Traitement des ravines au niveau de Safi : pour cette activité, les études sont déjà effectuées, mais il s'est avéré que le coût des travaux dépasse les prévisions budgétaires.

Les différentes actions réalisées ont permis aux communautés vulnérables de mieux connaître et d'adopter les meilleures pratiques qui réduisent les effets du changement climatique sur la productivité agro-sylvo-pastorale comme cela est analysé au niveau de l'impact du projet. Ce qui veut donc dire que les acquis obtenus à travers ce résultat sont appréciables qualitativement et quantitativement, donc l'objectif est atteint à ce niveau.

Résultat 3 : « Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées »

Trois indicateurs permettent de mesurer l'atteinte de ce résultat (voir tableau 8 pour les détails) :

- Nombre de visites du site Web par les Burkinabé (cible fixée à 200) ;
- Nombre de contributions à l'ALM (Adaptive Learning Mechanism) ;

- Nombre d'événements médiatiques réalisés par le projet dans les 3 régions (émissions radio, articles de journaux, documentaire, dépliant, théâtre forums).

On note un taux d'exécution dépassant les 100%. Le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats est donc très satisfaisant (HS) et aucun écart n'est constaté. Tous les produits relatifs à ces différents indicateurs de ce résultat ont pu être livrés. Plusieurs activités ont contribué à l'atteinte de ces indicateurs:

- La publication de 4 articles sur le site et 3 autres publications dans le journal « notre environnement »;
- La confection et la publication de 3 posters sur le PANA FEM ;
- La réalisation d'une brochure sur l'adaptation aux CC ;
- L'organisation d'une journée de Partage et de dissémination des résultats du PANA – FEM ;
- La réalisation d'une émission à Warkoye ;
- L'organisation d'une émission télé sur les CC ;
- L'élaboration d'une base de données.

La mise en œuvre efficace de ces différentes activités a permis la capitalisation et la diffusion des leçons apprises ainsi que les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 du projet.

Par rapport aux trois résultats, il est important de signaler que l'exécution quotidienne de la mise en œuvre du projet assurée par l'Unité de Coordination nationale qui s'appuie pour la mise en œuvre au niveau local sur les volontaires VNU; la programmation annuelle des activités sur le terrain qui se faisait suivant une approche participative (depuis les villages en association avec les Comités Villageois Développement, jusqu'au niveau national pour la validation des programmes d'activités par le Comité de Pilotage, en passant par l'adoption au niveau du Cadre de Concertation Provincial) qui responsabilise d'avantage les structures provinciales et les acteurs locaux et enfin la matérialisation des réalisations sur terrain; ont été des aspects importants qui ont beaucoup conditionné les niveaux d'atteinte des résultats.

3.3.2.2. La réalisation des résultats dans les délais prévus

La mise en œuvre des activités du projet a connu des périodes mortes (précisément le premier trimestre des années 2012 et 2013) qui ont fait que certaines activités programmées dans le résultat 2 n'ont pu être réalisées dans les délais prévus. Il s'agit notamment des fosses fumières, des cordons pierreux, etc.

Le report de ces activités sur d'autres périodes a entraîné souvent des chevauchements à tel point que les communautés cibles, qui sont préoccupées par les travaux de l'hivernage, participent avec beaucoup de contraintes. Cette s'explique par le déblocage tardif des fonds. En effet, selon la coordination du projet, les fonds ne sont généralement mis à leur disposition qu'en avril. Ensuite des problèmes de justification au PNUD de l'utilisation de ces fonds, condition des déblocages suivants, viennent amplifier le retard.

3.3.2.3. Les Contraintes rencontrées

Lors de la mise en œuvre de ces différents résultats, des contraintes ont été identifiées. Parmi ces contraintes, on peut citer :

- Le mauvais choix des priorités dans les villages : la récupération des terres qui est une priorité au niveau du village de Kobouré (Namentenga) devrait faire partie des activités, mais n'a pas été citée comme contrainte ;
- La gestion adaptative qui implique aussi une pérennisation des réalisations dans les différents sites au point que les préoccupations des acteurs locaux s'accroissent de plus en plus;
- La non implication des communautés bénéficiaires dans le choix des prestataires : pour l'approvisionnement des banques de céréales et l'achat des animaux, les comités villageois n'ont pas été impliqués dans le choix des prestataires. Ceci s'est traduit par des frustrations des bénéficiaires, d'autant plus que les produits livrés étaient parfois de mauvaise qualité ; ce fut le cas par exemple des céréales livrées à Safi et à Bagawa ;
- La faible capacité des services techniques au niveau local pour la réalisation de fiches projets pour les communautés : cette difficulté a retardé la planification des activités ; elle s'est traduite également par une mauvaise qualité de certains micro-projets; c'est le cas du jardin polyvalent de Monkuy où les besoins en eau ont été largement sous-estimés limitant ainsi son exploitation.
- l'insuffisance du suivi des réalisations sur le terrain et des appui-conseils aux bénéficiaires : les missions de suivi sur le terrain qui devraient vérifier la qualité des réalisations ont été insuffisantes, toute chose qui explique que de nombreuses défaillances n'ont pu être détectées et corrigées; on peut citer la forte mortalité des verra (à Monkuy), des moutons (à Kobouré) et des coqs (à Sour) a entraîné un désintérêt chez les bénéficiaires pour ces activités; cette mortalité serait due à un faible suivi sanitaire de ces animaux et de cette volaille exotique par les agents des services de l'élevage affectés à cette tâche.
- les retards dans les décaissements des fonds au niveau du Projet : les fonds pour la réalisation de micro-projets arrivent généralement en retard et au moment où les bénéficiaires sont pris par des activités agricoles.
- La non délimitation des terres récupérées pour des besoins pastoraux : cette insuffisance rend difficile le suivi des zones récupérées.

Malgré la non livraison de certains produits (surtout du résultat 2) dans les délais prévus, il est important de signaler que l'efficacité du projet, apprécié à travers le niveau de réalisation et la programmation, est très satisfaisant (HS)

3.3.3. Efficience :

L'appréciation de l'efficience du projet reste difficile du fait souvent de l'insuffisance d'informations liant les performances aux ressources investies y compris le temps utilisé.

L'efficience concerne **l'utilisation rationnelle des moyens mis à disposition** et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût. Dans le cas précis du PANA les moyens financiers planifiés lors de sa conception ont largement couvert les activités. En effet, les ressources financières ont permis au projet de faire des réalisations nettement supérieures aux prévisions dans la majorité des cas et sur l'ensemble des sites pilotes.

Elle a été appréciée à travers :

- La suffisance des ressources allouées et leur mise à disposition à temps;
- L'acceptabilité et l'adéquation des ressources allouées par rapport aux résultats obtenus de l'effet ;
- Le coût-efficacité des réalisations.

3.3.3.1. Suffisance et Disponibilité des ressources allouées

Le montant total des ressources mobilisées pour la mise en œuvre des activités du projet de 2009 à 2013 s'élève à 1 700 000 000 CFA. Le total décaissement pour la réalisation des activités pendant la même période se chiffre à 1 543 575 570 F CFA, soit un taux d'exécution financière moyen de 90,80% donc 91%. Cela signifie qu'en moyenne 90,80% des ressources financières du projet ont permis d'obtenir plus de 98% des produits.

Près de l'ensemble des résultats ont été obtenus avec seulement un peu plus de 90% des ressources financières prévues, ce qui dénote une grande efficacité dans la mise en œuvre du projet (Pour les détails voir tableau 9 en annexe).

3.3.3.2. Acceptabilité et adéquation des ressources allouées

L'analyse du taux de réalisation et des produits livrés à travers les différents résultats du projet montre, comme ci-devant démontré, que des ressources conséquentes avaient été allouées pour l'exécution des activités permettant d'atteindre les résultats attendus du projet.

Partant du postulat que l'efficacité met en relation les résultats atteints et les ressources utilisées pour produire ces résultats, on peut dire donc que pour avoir environ 100% de taux d'exécution des différents indicateurs du projet, il a fallu 90,80% des ressources du projet.

Par ailleurs, le rapprochement des résultats obtenus avec les ressources engagées (les ressources humaines, matérielles et financières) met en évidence une parfaite adéquation.

3.3.3.3 Coûts-efficacité des réalisations

La comparaison des coûts de réalisations de certaines activités du projet avec ceux d'autres projets similaires dans les mêmes zones d'intervention indiquent que les coûts des activités du PANA FEM sont généralement plus bas. A titre d'exemple :

- Pendant que le projet a réalisé des forages à 5 000 000 FCFA l'unité, le coût du forage est de 7500 000 à 8000 000 FCFA pour le PNGT2 dans la Mouhoun.
- Au niveau de la récupération des terres dégradées au Sahel, le coût de l'hectare récupéré par le projet est d'un peu moins de 40 000 CFA contre 60 000 FCFA pour le Programme de Lutte contre l'Enselement du Bassin du Niger.
- Enfin, pendant que le coût des plants est d'environ 120 CFA, il s'élève à au moins 150 CFA au niveau PNGT2.

Les analyses faites par rapport à la disponibilité, la suffisance, l'acceptabilité et l'adéquation ainsi qu'à la rationalité des ressources montrent que l'efficacité du projet est très satisfaisante (HS).

3.3.4. Appropriation par le pays

Le Projet PANA FEM a été un test pour permettre au pays de prendre des initiatives de moyen et long terme pour faire face aux questions de changements climatiques et adopter des stratégies qu'il faut développer pour renforcer la résilience des communautés.

Le projet a été exécuté suivant les procédures NEX (NEX Exécution). Aussi son appropriation par le pays est démontrée par les faits suivants :

- D'abord, on observe un engagement fort du ministère de tutelle en l'occurrence le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans la coordination et le suivi du projet.
- La stratégie d'implication des acteurs nationaux, notamment ceux des structures déconcentrées des ministères impliqués et ceux des collectivités locales, ainsi que les communautés villageoises dans la formulation et la mise en œuvre du projet a fortement favorisé son appropriation par les parties prenantes nationales ;
- L'appropriation du PANA au niveau national débouche aujourd'hui sur ce qu'on appelle le Plan National d'Adaptation (PNA), qui est conçu sur la base des PNA sectoriels (Agriculture, Elevage, Eau et Environnement).

3.3.5. Intégration

Le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques (PNA) qui est en cours de validation serait sans nul doute un véritable catalyseur au niveau des départements ministériels.

L'approche du PANA qui a été aussi un précurseur pour l'élaboration des PNA est aujourd'hui prise en compte comme une bonne expérience dans deux projets d'envergure nationale, il s'agit du TICAD 5 et du Projet « Paix et Résilience ».

Les Directions des Etudes et de la Planification des différents départements ministériels affirment avoir commencé à intégrer les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre du PANA/ FEM dans leurs projets/programmes sectoriels.

De même les autorités des communes couvertes par le projet affirment avoir intégré les problématiques de l'adaptation aux changements climatiques dans leurs Plans Communaux de Développement (PCD) en formulation.

3.3.6. Impact/acquis

Le suivi d'impact des activités du projet du LPCE permet de d'apprécier de façon générale une augmentation de la note VRA lorsqu'on passe de la situation avant le projet à la situation actuelle dans les villages pilotes. Ce qui traduit que les actions du PANA ont eu un impact positif dans les zones d'intervention du projet. Par contre dans les villages témoins qui n'ont pas connu l'intervention du projet, on remarque dans la plupart des cas une baisse de la note VRA au cours du temps, traduisant ainsi une dégradation des conditions de vie des populations villageoises.

L'impact du projet est observable dans plusieurs niveaux.

3.3.6.1. Changement de comportements des acteurs

- Un des effets de la mise en œuvre du PANA FEM en synergie avec PANA JAPON et PANA DANIDA a été sans conteste le renforcement de la capacité des agents techniques et des producteurs. Leurs compétences ont été améliorées grâce aux actions de formation leur conférant ainsi une plus grande compréhension des enjeux, défis des changements climatiques et surtout une meilleure identification et planification des bonnes pratiques à promouvoir.
- Les activités menées dans les villages ont favorisé la dissémination tant dans les villages pilotes que dans les autres de bonnes pratiques en matière de réduction de la résilience à la variabilité et aux changements climatiques.
- La vulgarisation des variétés améliorées et de la production de niébé et de sorgho fourragers est de plus en plus sollicitée auprès des producteurs des villages déjà engagés ou auprès des agents en charge de leur vulgarisation.
- Les *benchmarking* (démarche aux multiples usages, aux diverses applications) organisés tant entre les producteurs des villages pilotes qu'en direction d'autres villages ayant des expériences avec d'autres projets et programmes au Burkina ont permis non seulement d'échanger sur leurs expériences, mais également de s'approprier certaines bonnes pratiques mises en place déjà dans les villages.

3.3.6.2. Le renforcement de planification en rapport avec les CC

La mise en œuvre des projets a également abouti à la formulation du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso. Le PNA a été formulé sur la base des (i) résultats des analyses prospectives du climat, (ii) de l'évaluation de la vulnérabilité de différents secteurs aux CC et (iii) des acquis des projets pilotes du PANA.

Comme autres effets, on peut signaler, comme l'affirment Les Directions des Etudes et de la Planification des différents des différents départements ministériels et les autorités des communes couvertes par le PANA FEM, la prise en compte des questions des changements climatiques dans les plans et programmes sectoriels et communaux.

3.3.6.3. Dans le domaine de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire

- **Utilisation de semences adaptées à haut potentiel de production**

Les fluctuations pluviométriques interannuelles difficilement prévisibles se manifestent généralement par des pluies mal réparties dans le temps et dans l'espace. Elles remettent en cause les variétés de semences jusque-là utilisées par les producteurs et dont le cycle est plus ou moins long. Ce facteur combiné à la dégradation des sols fait que les semences n'arrivent plus à maturation du fait de la modification des saisons. Ce phénomène impacte sur la sécurité alimentaire des communautés vulnérables. Ainsi, les initiatives d'adaptation portant sur la production de semences améliorées dans les villages d'intervention ont constitué des réponses pertinentes aux conséquences des variations climatiques en assurant la disponibilité semencière. L'utilisation de ces variétés à cycle court, associées aux initiatives de restauration des terres dégradées, a permis de faire coïncider, au mieux, le cycle de la culture des spéculations (variétés de Sorgho, de Maïs et de riz) avec la saison des pluies et de réduire ainsi la période de stress hydrique en fin de cycle. L'activité a aussi permis de :

- Renouveler les semences de tous les villages : la vulgarisation de variétés à haut potentiel de production adaptées aux conditions agro-écologiques des villages a favorisé le renouvellement des semences.
- Augmenter la production des villages: selon les opinions des producteurs rencontrés par la mission, avec ces nouvelles variétés surtout de maïs et sorgho, les productions connaissent un accroissement significatif : on passe généralement du simple au double.

- **La restauration des terres dégradées**

Les changements et la variabilité climatiques ont accéléré la dégradation du couvert végétal des villages en rendant les sols vulnérables aux effets érosifs du vent et de l'eau. Ces sols ont été cultivés pendant des décennies avec souvent une utilisation inappropriée des engrais minéraux et organiques et sans une restauration de leur fertilité.

L'utilisation de cordons pierreux par les producteurs a contribué à réduire la minéralisation et la perte rapide de la teneur en matière organique du sol comme le montre l'image 1 en annexe. Selon les producteurs, cette technique améliore nettement la fertilité des sols et partant les rendements agricoles d'environ 50%.

- **Les banques de céréales**

La mise en place de banques de céréales dans les villages a permis de :

- Assurer la disponibilité et l'accessibilité des céréales dans les villages surtout pendant la période de soudure; les populations n'ont plus besoin de parcourir de longues distances pour acheter des céréales, qui sont par ailleurs à un prix inférieur à celui du marché ;
- Générer des revenus pour les villages : les comités de gestion achètent généralement pendant les récoltes, les stockent puis les vendent pendant les périodes correspondantes à la soudure avec un bénéfice.

- **Le warrantage**

Pour faciliter l'accès aux crédits des groupes vulnérables, des magasins pour les activités de warrantage ont été installés à Kobouré, Safi et Mounkuy. L'activité consiste, pour les producteurs, à stocker des céréales dans un magasin et évaluer leurs valeurs monétaires en vue d'un prêt. Le montant du prêt est fonction de la valeur des céréales stockées.

Les activités de warrantage ont donc permis de :

- Faciliter l'accès aux crédits : la mise en place des activités de warrantage a facilité l'accès des groupes vulnérables au crédit, leur permettant ainsi le financement de la campagne agricole et d'autres activités génératrices de revenu, notamment dans le domaine du petit commerce; plus d'une trentaine de producteurs dans les trois villages (Kobouré, Safi et Monkuy) ont ainsi bénéficié du crédit dans le cadre du warrantage.
- Sécuriser et valoriser les productions vivrières au niveau local en évitant le bradage: plus 10 tonnes de céréales (Sorgho, maïs) ont pu être sécurisées dans tous les villages bénéficiaires ; pendant les périodes des récoltes, les producteurs ne se voient plus dans l'obligation de vendre leurs productions (bradage aux commerçants) pour faire face à leurs besoins financiers ; le système permet des disponibilités céréalières (50 à 100 kg par producteur) au niveau des villages, surtout pendant la période de soudure ; ce qui contribue à la sécurité alimentaire des communautés bénéficiaires.

- **Les stations météorologiques**

Les stations météorologiques ont permis d'avoir des informations météorologiques mises à la disposition des producteurs à travers notamment les canaux des médias locaux ou des services techniques. Selon les témoignages recueillis auprès des communautés bénéficiaires, les informations météorologiques ont permis de limiter les catastrophes naturelles dont sont victimes les agriculteurs et les éleveurs. Par ailleurs, toujours selon les bénéficiaires, la disponibilité de ces informations leur a permis de mieux maîtriser le calendrier agricole. On enregistre en effet des esquisses de changement de comportements grâce à la prise en compte des données météo dans le calendrier des travaux agricoles, l'adoption de nouvelles pratiques et de nouvelles technologies. C'est ainsi qu'on peut noter :

- La prise en compte des indications diffusées par la météo à travers les radios locales pour l'adaptation des dates de semis dans tous les villages.
- Le report de certaines activités agricoles pour cause de temps incompatible prévu par la météo (épandage d'engrais et traitement phytosanitaires)
- La planification à bonne date de la fauche et de la conservation du fourrage naturel contrairement aux pratiques habituelles qui consistaient à faucher du fourrage séché, peu riche pour les animaux
- Le stockage des résidus de récoltes sur les toits et arbres pour l'alimentation du bétail ou pour en tirer des revenus par la vente des bottes de fourrage, notamment le niébé fourrager.

- **Les jardins polyvalents**

Les jardins polyvalents ont permis :

- D'assurer la disponibilité des produits maraîchers : selon les informations collectées au niveau des femmes, ces périmètres ont assuré au niveau du village la disponibilité de certains produits comme l'oignon, le gombo, le piment, etc. ;
- De Procurer des revenus monétaires à plus d'une trentaine de femmes vulnérables : les ventes de produits maraîchers après les récoltes procurent des revenus monétaires aux femmes des groupements féminins qui exploitent les différents jardins. Selon les témoignages recueillis sur le terrain, ces revenus varient de 5000 à 7500 FCFA / femme et par campagne maraîchère ; dans le village de Monkuy, malgré la difficulté de maîtrise de l'eau (reflétant parfois des défauts de conception), la production maraîchère est relativement importante et les productrices commencent à poser le problème de débouchés pour la commercialisation.

3.3.6.4. Dans le domaine de l'Élevage

- **Les magasins de sous-produits agro-industriels (SPAI)**

Pour faciliter l'accès des communautés aux aliments pour animaux, des magasins de vente de SPAI ont été installés dans les villages couverts par le projet.

Ces magasins ont permis d'assurer la disponibilité des produits sous agro-industriels dans les villages bénéficiaires et d'y améliorer ainsi les conditions de l'élevage ; les éleveurs ne sont plus obligés de parcourir de longues distances pour acheter les SPAI ; ces produits sont disponibles au niveau local à des prix inférieurs à ceux du marché. L'accès aux SPAI a permis une meilleure alimentation des troupeaux et une amélioration de la qualité et du nombre d'animaux par la baisse des pertes dues à la sous-alimentation.

- **L'embouche et l'amélioration génétique de la volaille et des porcs**

Pour améliorer les moyens d'existence des ménages vulnérables des ovins et des bovins ont été octroyés à des femmes pour l'embouche. De même des verras et des coqs exotiques ont été introduits dans les élevages des communautés bénéficiaires pour l'amélioration génétique de la volaille et des porcs.

Ces activités ont permis de :

- Générer des revenus pour les ménages bénéficiaires vulnérables (entre 30 000 et 50 000 FCFA) ;
- Encourager l'élevage plus productive et plus rentable ;
- Fertiliser les périmètres maraîchers et les champs à travers notamment la défection des animaux ;
- Favoriser la stabilisation des animaux (élevage intensif);
- Favoriser l'amélioration génétique à travers l'introduction des races exotiques améliorantes;
- Promouvoir le développement de l'embouche ovine, bovine et porcine.

- **La restauration des terres dégradées pour des besoins pastoraux**

Cette activité a permis de :

- Régénérer certaines zones de pâturages à travers le retour progressif de la végétation;
- La reconstitution des sols à travers notamment l'accumulation de résidus organiques.

- **Les boulis et les forages pastoraux**

Leur mise en place a permis de :

- Faciliter l'abreuvement des animaux surtout pendant la saison sèche;
- Diminuer les mouvements des animaux pour la recherche de l'eau surtout pendant la saison sèche, ce qui a diminué les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- Diminuer les pertes d'animaux (dues notamment à la sécheresse) pendant la saison sèche ;
- Favoriser l'élevage dans les différents villages pendant la saison sèche.

- **Les pistes pastorales.**

Ces pistes ont permis de :

- Faciliter le déplacement des animaux;
- Diminuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- Diminuer aussi la forte pression sur les ressources du terroir.

3.3.6.5. Dans le domaine de l'Eau

La mise en place de forages a permis de :

- Rendre disponible et accessible l'eau potable dans les villages au profit des populations vulnérables, ce qui s'est traduit par une diminution de la charge de travail des femmes par la réduction des distances parcourues pour la corvée d'eau.

- Diminuer les maladies diarrhéiques : selon les témoignages des populations bénéficiaires, l'utilisation des eaux souillées des mares comme eau de boisson avait favorisé l'apparition chronique des maladies diarrhéiques dans beaucoup de villages ; la réalisation de points d'eau dans ces villages aurait réduit considérablement les maladies diarrhéiques.
- Renforcer les capacités locales de gestion de l'eau : la mise en place de comités locaux de gestion des points d'eau a favorisé le renforcement de leur capacité locale en matière de gestion de l'eau.

3.3.6.6. Dans le domaine de l'Environnement

- **La protection des berges et les reboisements**

Elle a permis de :

- Limiter l'érosion hydrique qui provoquait une forte dégradation des berges ;
- Favoriser une reprise rapide de la végétation ;
- Améliorer la texture du sol.

- **La confection des foyers améliorés**

Elle a permis de :

- Diminuer l'utilisation du bois de chauffe ;
- Faire des économies en utilisant moins de bois ;
- Diminuer les pressions sur les ressources ligneuses.

- **La formation et l'installation de pépiniéristes privés.**

Elle a permis de :

- Faciliter la disponibilité des plants dans les villages ;
- Favoriser le reboisement ;
- Générer des revenus pour les pépiniéristes.

3.3.6.7. Autres effets

Les acquis des activités de renforcement des capacités des services techniques sont aussi visibles. Selon les directeurs provinciaux des services de l'agriculture, l'élevage et de l'environnement les appuis du projet ont permis de :

- Renforcer les capacités des équipes de terrain des services de l'agriculture, l'élevage et de l'environnement notamment en matière de vulgarisation de bonnes pratiques pour faire face aux CC ;
- Faciliter l'intensification des interventions de services techniques sur terrain ;
- Faciliter le rapprochement services techniques – communautés villageoises pour plus de synergies et de complémentarité ;
- Faciliter la maîtrise de certaines données sur agro-météorologiques.

Selon le rapport intermédiaire du LPCE, l'intervention du PANA a permis :

- une connaissance de la situation de référence des villages sites (il s'agit des 18 villages des trois provinces) à l'aide de l'outil Vulnerability Reduction Assessment (VRA) ;
- un inventaire et une caractérisation des bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques en milieu paysan ;
- un suivi des bonnes pratiques d'adaptation à base communautaire à travers notamment les services techniques déconcentrés.

3.3.7. Durabilité

La dimension de la pérennité des acquis du projet est aujourd'hui une préoccupation majeure de tous les acteurs (bénéficiaires, services techniques, autorités communales, etc.). Mais ce qui est certain, conformément aux principes de base devant assurer cette pérennité, des indices et des initiatives sont amorcées au niveau de tous ces acteurs pour la poursuite des activités et le maintien des acquis en matière de stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

L'approche du projet étant basée sur le « faire – faire », permet de responsabiliser davantage les communautés bénéficiaires des activités.

La mise en place de comités locaux au niveau des villages pour toutes les activités et le renforcement de leurs capacités engagent les communautés bénéficiaires dans une dynamique de reproductivité de certaines activités et une bonne gestion des acquis du projet.

- **Dans le domaine de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire**

L'appropriation constatée de certaines activités (les tests de variétés de semences améliorées et adaptées à haut potentiel de production, les fosses fumières, les techniques de lutte antiérosive à travers les cordons pierreux, les jardins polyvalents, les banques de céréales, le warrantage, les moulins et leurs abris) par les bénéficiaires du fait de leurs adaptabilité, simplicité et des effets immédiats sur leurs moyens et modes d'existence, ainsi que le renforcement des capacités des bénéficiaires sont des facteurs explicatifs du maintien et de la reproduction de ces activités par les bénéficiaires après la période d'appui du projet.

Mais la récupération des terres dégradées avec la charrue Delphino et la confection de diguettes en cordons pierreux demandent plus de moyens financiers pendant que les capacités financières des communautés sont très faibles. La continuité de ces activités après le projet semble donc difficile, à moins que d'autres projets ou programmes ne viennent prendre la relève du projet PANA FEM. L'entretien des mini stations météorologiques mises en place dans les villages dans ne pose pas de problème dans la mesure où cela est intégré dans les activités régulières de la Direction Générale de la Météorologie, comme l'a affirmé son Directeur Générale à la mission. Le problème de durabilité ici réside dans la mise à disposition des producteurs par cette Direction des informations météorologiques car cela occasionne des coûts qui devront être pris en charge. L'une des solutions à ce problème serait que les communes ou les conseils régionaux se donnent les moyens pour supporter ces frais à moins qu'un sponsoring soit développé entre les autorités locales et des entreprises privées à cette fin.

- **Dans le domaine de l'eau**

L'appropriation des points d'eau réalisés par les comités de gestion mise en place dont les capacités ont été renforcées et les initiatives en gestation affûtées afin que, dans les villages, les ménages cotisent pour assurer la maintenance des infrastructures sont aussi des facteurs qui montrent que les acquis du projet se maintiendront au-delà de son terme. Mais l'absence d'artisans réparateurs locaux conjuguée avec le manque de pièces de rechange est un défi à relever pour la pérennité des points d'eau potable.

- **Dans le domaine de l'élevage**

L'appropriation des activités d'embouche ovine, d'aviculture, d'élevage de porcs, de fauche et conservation du fourrage par les bénéficiaires est un facteur de pérennité. Le renforcement des capacités des bénéficiaires favorise leur reproductivité et la continuité de ces activités.

Toutefois, en ce qui concerne les forages pastoraux, les boullis, la récupération des terres dégradées pour des fins pastorales et les pistes à bétail qui demandent des moyens financiers importants, la réplication n'est pas certaine. Mais les communautés ont manifesté leur ferme volonté d'entretenir ces infrastructures pour les rendre pérenne.

- **Dans le domaine de l'environnement.**

L'appropriation des activités de protection des berges, et la gestion des feux de brousses par les comités de gestion et la maîtrise de la confection de foyers améliorés par certains acteurs locaux sont des facteurs de pérennité des acquis du projet dans ces domaines.

La formation et l'installation des pépiniéristes privés au niveau local est également un facteur qui favorise la continuité des activités de reboisement après le projet. Toutefois l'activité de production de plants ne sera viable que si des débouchés existent.

Par ailleurs comme évoqué à maintes reprises, il est difficile, pour des communautés aussi vulnérables, de continuer des activités de reboisement qui nécessitent des moyens financiers relativement importants. La poursuite de ces activités au terme du projet, devrait être assurée par des projets, programmes ou des ONG poursuivant les mêmes objectifs.

3.3.7.2. La Reproductivité et le maintien des acquis par les services techniques

Dans la démarche de pérennisation du projet, les services techniques (Agriculture, Environnement et Elevage) doivent continuer à appuyer les différentes communautés et à assurer la réplication des bonnes pratiques dans d'autres villages. Le renforcement des capacités dont ils ont bénéficié, leur forte implication dans le suivi des réalisations et l'appui conseil aux producteurs leur ont permis d'avoir une plus grande compréhension des enjeux, défis et surtout une meilleure identification et planification des bonnes pratiques à promouvoir.

Théoriquement, les agents techniques, du fait des compétences acquises et des appuis à apporter qui relèvent de leurs missions régaliennes, devraient être en mesure de poursuivre la réplication des activités du projet à condition de disposer des moyens requis, notamment en ce qui concerne le transport. Toutefois, au regard des faiblesses constatées dans l'appui-conseils aux producteurs dans le cadre des activités du projet, la mission émet des réserves quant à l'abnégation de certains agents techniques pour cette réplication.

Les analyses de la reproductivité et le maintien des acquis du projet par les bénéficiaires et les services techniques montrent que la durabilité des activités du projet est moyennement probable (MP).

4. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

4.1. Conclusion

Rendue au terme de sa mission, et en analysant le PANA FEM à travers les critères des bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre des projets de développement, l'équipe d'évaluation formule les conclusions suivantes :

1°) Au niveau de la conception du projet

La conception du projet est satisfaisante dans la mesure où :

- Le projet observe une cohérence interne car l'objectif spécifique est cohérent avec l'objectif global et les résultats attendus permettent effectivement d'atteindre l'objectif spécifique.
- Il y a une adéquation entre les moyens prévus avec les activités planifiées, car l'ensemble des activités a été réalisé avec 90,80% du budget.
- Le montage institutionnel convient parfaitement à l'importance et à la complexité du phénomène qu'il adresse. En effet, il fait intervenir une diversité de partenaires mettant en collaboration les décideurs, les chercheurs, le secteur privé et les communautés de base autour de la problématique des changements climatiques. Un tel montage s'inspire d'une recherche d'efficacité car tel que conçu, il permet à chaque structure impliquée dans l'exécution et le suivi du projet de prendre en charge les activités pour lesquelles elle est techniquement ou institutionnellement outillée. Il permet également, à travers les sessions du comité d'orientation, de réunir toutes les parties prenantes pour des échanges autour de l'état d'avancement du projet et de ses difficultés. La diversification du partenariat a renforcé la pertinence des actions du projet et a contribué à l'amélioration de sa performance.
- Le projet est éminemment pertinent du fait de son alignement avec les priorités du Programme Nationale d'Adaptabilité à la Variabilité et aux Changements, avec les objectifs (priorités) du FEM en matière de dégradation des ressources naturelles et avec les priorités locales (besoins des communautés cibles en termes de réponse à la dégradation des ressources naturelles et des moyens et modes d'existence due aux CC).

2°) Au niveau de la mise en œuvre

La mise en œuvre du projet est satisfaisante en ce que :

- La synergie entre PANA-FM, PANA-DANIDA et PANA-JAPON a été très déterminante dans l'optimisation des résultats du projet les interventions de chacun des partenaires ayant amplifié celles des autres.
- Malgré la non livraison de certains produits au niveau du résultat 2 dans les délais prévus, l'efficacité du projet, au regard du niveau de réalisation par rapport à la programmation, est très satisfaisante dans la mesure où tous les indicateurs de mesure sont atteints à 100%.
- L'efficacité du projet est avérée, car 90,80% des ressources ont permis d'obtenir 98% des produits. Par ailleurs, l'analyse des coûts-efficacité des réalisations indique que le projet a été très efficace dans la réalisation de certaines activités par rapport au PGT2 au Burkina Faso et par rapport au Programme de Lutte contre l'Enlèvement du Bassin du Niger au Mali.

- L'impact du projet est observable à plusieurs niveaux, notamment dans les domaines :
 - Du renforcement de la capacité des agents techniques et des producteurs dont compétences ont été améliorées grâce aux actions de formation leur conférant ainsi une plus grande compréhension des enjeux, défis et surtout une meilleure identification et planification des bonnes pratiques à promouvoir.
 - De l'agriculture et de la sécurité alimentaire où les activités du projet ont changé profondément les conditions de vie des populations, et le comportement des producteurs en limitant les catastrophes naturelles dont sont victimes les agriculteurs et les éleveurs.
 - De l'Élevage où le projet, de par les actions développées dans ce domaine, a contribué à une amélioration des conditions de l'élevage et des revenus des éleveurs.
 - De l'Eau avec la mise en place de forages pour faciliter l'accessibilité à l'eau potable dans les villages au profit donc des populations vulnérables;
 - De l'Environnement où les activités du projet ont permis de limiter l'érosion hydrique qui provoquait une forte dégradation des berges et favorisé une reprise rapide de la végétation en améliorant la texture du sol, une réduction de la consommation des combustibles ligneux ;
- En ce qui concerne la durabilité du projet, la participation effective observée de toutes les parties prenantes et l'appropriation qui en découle conjugués avec l'impact dans les différents domaines de l'intervention constituent des facteurs de durabilité des acquis et favorisent la réplication. Une dynamique est amorcée qui indique que tous ces acteurs sont engagés dans la poursuite des activités et le maintien des acquis en matière de stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

3°) Les insuffisances relevées

Les principales insuffisances relevées sont les suivantes :

Les faiblesses dans l'approche :

- Au niveau du diagnostic de base dans les villages, la récupération des terres qui devrait être identifiée comme une activité prioritaire n'est pas été citée comme contrainte dans certains villages(village de Kobouré, Namentenga).
- La non implication des communautés bénéficiaires dans le choix des prestataires : pour l'approvisionnement des banques de céréales et l'achat des animaux, les comités villageois n'ont pas été impliqués dans le choix des prestataires. Ceci s'est traduit par des frustrations des bénéficiaires, d'autant plus que les produits livrés était parfois de mauvaise qualité ; c'est fut le cas par exemple des céréales livrées à Safi et à Bagawa ;
- La non délimitation des terres récupérées pour des besoins pastoraux : cette insuffisance rend difficile le suivi des zones récupérées.

Les faiblesses au niveau des services techniques chargés du suivi et de l'appui-conseil aux producteurs, il a été noté :

- La faible capacité des services techniques au niveau local pour la réalisation de fiches projets pour les communautés : cette difficulté a retardé la planification des activités ; elle s'est traduite également par une mauvaise qualité de certains micro-projets; c'est le cas du jardin polyvalent de Monkuy où les besoins en eau ont été largement sous-estimés limitant ainsi son exploitation.

- l'insuffisance du suivi des réalisations sur terrain et des appui-conseils aux bénéficiaires : les missions de suivi sur le terrain qui devraient vérifier la qualité des réalisations ont été insuffisantes, toute chose qui explique que de nombreuses défaillances n'ont pu être détectées et corrigées; c'est ainsi que c un faible suivi sanitaire de ces animaux et de cette volaille les agents des services de l'élevage affectés à cette tâche a conduit à la forte mortalité des verra (à Monkuy), des moutons (à Kobouré) et des coqs (à Sour), entraînant un désintérêt chez les bénéficiaires pour ces activités.

Au niveau des faiblesses dans la gestion des allocations, on peut noter :

- les retards dans les décaissements des fonds au niveau du Projet : les fonds pour la réalisation de micro-projets arrivent généralement en retard et au moment où les bénéficiaires sont pris par des activités agricoles.

4.2. Leçons apprises

Les leçons apprises de la mise en œuvre du Projet de *Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques* et qui pourraient servir pour des projets similaires sont les suivantes :

1. La problématique de l'adaptation aux changements climatiques est par essence transdisciplinaire et multisectorielle. Elle requiert de fédérer les efforts des divers acteurs concernés et d'harmoniser leur position dans un cadre coordonné.
2. Le projet a démontré que l'appropriation par la partie nationale, l'implication des services techniques à l'échelon local et des communautés villageoises sont nécessaires à la réussite d'un projet de ce type et que, pour un succès des opérations, les services techniques doivent s'impliquer avec abnégation.
3. Une intervention dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques peut produire des résultats durables si les structures déconcentrées et celles décentralisées, ainsi que les communautés bénéficiaires sont impliquées dans la mise en œuvre et si l'accent est mis sur le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de ces acteurs. Une telle démarche facilite la mise en œuvre du projet et garantit l'appropriation des acquis du projet.
4. Moyennant un appui adéquat, les communautés de base sont capables d'identifier et de participer à la programmation d'activités pertinentes dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.
5. La concentration des activités dans un village dans le cadre des stratégies d'adaptation aux CC fait ce qu'on appelle une vitrine et fait généralement « tâche d'huile ».
6. Le « faire – faire » est une approche qui permet de mieux responsabiliser les bénéficiaires grâce à un encadrement de proximité en matière de stratégie d'adaptation aux CC;
7. Les communautés ont compris les CC et ils ont intégré dans leurs comportements;
8. L'approche participative en matière de stratégie d'adoption est non seulement un facteur de viabilité mais aussi de réussite dans l'adoption ~~pour~~ des nouvelles innovations;
9. La gestion concertée des ressources naturelles peut favoriser la durabilité; a contrario, la gestion non concertée des ressources naturelles (cas du fleuve Mouhoun) peut être un facteur de conflit entre différentes communautés riveraines.

10. Le développement d'activités d'amélioration des revenus en corrélation avec les actions de restauration des sols sont des actions qui traduisent une meilleure adaptation des communautés aux CC;
11. Le renforcement des synergies d'actions avec les services techniques, les collectivités et les bénéficiaires favorise une meilleure efficacité et orientation de la mise en œuvre des actions d'adaptation aux CC;
12. Les structures locales constituent de bons relais pour suivre les activités, surtout après le projet;
13. La Sous - estimation des coûts dans l'élaboration des microprojets peut être un facteur d'échec (cas du Périmètre maraîcher des femmes de Mounkuy, ou pour 1 ha, on a seulement un puits, ce qui conduit les femmes aller chercher de l'eau dans le village pour arroser les parcelles).

4.3. Recommandations

- Centraliser et la diffuser les meilleurs résultats et pratiques dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques à tous les partenaires au développement qui interviennent au Burkina Faso.
- Aller à l'échelle : élargir la zone d'intervention du projet, en couvrant toutes les régions du Burkina Faso. Cela nécessite non seulement la mobilisation de ressources extérieures, mais également une contribution de la partie nationale.
- Utiliser les résultats du PANA pour un plaidoyer auprès des médias nationaux pour la diffusion des informations météorologiques auprès des producteurs.
- Accélérer l'Adoption du PNA et renforcer son positionnement institutionnel afin de permettre une prise en compte plus importante des questions de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies, projets et programmes de développement du pays.
- Certes, il est plus approprié, dans un contexte d'extrême pauvreté, d'appuyer les personnes vulnérables sans contrepartie, toutefois, pour augmenter le nombre de bénéficiaires, l'équipe d'évaluation recommande la mise en place d'une stratégie où chaque bénéficiaire de noyaux d'animaux cède une partie de ces bénéfices à une autre personne vulnérable (rétrocession), une telle stratégie permet d'augmenter le nombre de bénéficiaires et de pérenniser l'appui aux personnes vulnérables.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des tableaux

Tableau 1 : Hypothèses et risques du projet

Objectif/résultats	Hypothèses et risques	
Objectif spécifique	1.	Les changements climatiques sont plus élevés que prévus (par exemple beaucoup moins de pluie que prévues).
	2.	Le secteur agro-sylvo pastoral subit des crises dues aux facteurs mondiaux.
Résultat 1	3.	La volonté politique ne soutient pas les tentatives d'adapter aux changements climatiques.
	4.	Les mécanismes de coordination entre les services ne sont pas effectifs.
Résultat 2	5.	Les conditions dans les six villages ne sont pas assez représentatives, et donc les pratiques ne sont pas pertinents partout.
	6.	Des problèmes de cohésion sociale dans les villages entravent des délais de mise en œuvre.
Résultat 3	7.	Le système d'ALM du PNUD n'est pas efficace.

Source : document du projet

Tableau 2 : Niveau d'exécution des activités de suivi-évaluation prévues

Activités de suivi et d'évaluation prévues	Situation d'exécution	Commentaires
Rapport atelier de lancement du projet	Juillet 2009	
Evaluation des moyens de vérification des indicateurs de l'objectif du projet	Pris en compte lors de l'élaboration des rapports périodes (PIR)	Cf. PIR 2012 et 2013
Evaluation des moyens de vérification de l'avancement du projet et de la performance (mesurée sur une base annuelle)	Pris en compte lors de l'élaboration des rapports périodes	Cf. PIR 2012 et 2013
Rapport annuels et PIR	<ul style="list-style-type: none"> - Les PIR 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 et 2012-2013 sont disponibles. - Rapports annuels au Comité de pilotage du projet sont disponibles - Des rapports d'auto-évaluation de la mise en œuvre du projet (2009-2013) sont également disponibles 	Les rapports annuels de l'année en cours et les programmes des années qui suivent tiennent compte toujours des résultats des autoévaluations des six sites pilotes.
Reuves tripartites et Rapports des revues tripartites	trois missions de supervision par le bureau régional PNUD/FEM.	
Rencontres du	Avril 2011	Cf. CR

Comité de Pilotage et rapports	28 février 2012, 21 décembre 2012 28 juin 2013 14 mars 2014	
Rapports d'avancement trimestriels et financiers	Quatre rapports par an	Ces rapports sont techniques et financiers Transmis à la DEP / MEDD et au SP/CONEDD
Rapports techniques		
Rapports d'exécution budgétaire du projet		
Evaluation externe à mi-parcours	Le rapport de l'évaluation externe à mi-parcours est disponible ; cette évaluation a été réalisée en octobre 2012.	En plus de l'évaluation externe à mi-parcours, des évaluations annuelles ont été régulièrement organisées avec les différents partenaires de mise en œuvre.
Evaluation externe finale	Evaluation finale externe est en cours de réalisation	
Rapport final	Rapport disponible et soumis au COPIL du 14 mars 2014.	
Leçons apprises	Les leçons apprises des projets pilotes d'adaptation du rapport final PANA sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de 4 articles dans le site de l'ALM du PNUD et 3 autres sur les actions du PANA-FEM dans le Journal Notre Environnement • Production de 3 posters sur les réalisations du PANA-FEM. • Réalisation d'une brochure « S'adapter aux CC au Burkina Faso » ; • Organisation d'une journée de partage et de dissémination des résultats des projets ; • Réalisation d'une émission radio à Ouakoye sur les activités du PANA avec la Radio SALAKI de Dédougou ;

		<ul style="list-style-type: none"> Emission télé sur CC.
Visites sur le terrain	Plusieurs visites de terrains ont été réalisées par l'Unité de Coordination du projet et par les acteurs provinciaux et communaux impliqués dans la mise en œuvre du projet.	Les DR des trois Services techniques (Agriculture, Elevage et Environnement) font une sortie par trimestre, les DP, une sortie par mois et les agents des Services techniques départementaux trois sorties et le Représentant du PANA selon les activités en cours.

Tableau 3 : Niveau de réalisation du résultat 1 du projet

Résultats/Indicateurs	Base line	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution
R 1 : La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.					
Pourcentage de structures ayant mis en place des dispositifs ou des mécanismes ayant un lien avec les CC (par utilisation de la fiche d'évaluation des capacités d'adaptation du PNUD)	0%	30%	30%	0%	100%
pourcentage de partenaires potentiels identifiés ayant concrétisé un accord avec le PPG (sous forme de co-financement ou de planification concertée en synergie)	0%	70%	70%	0%	100%
pourcentage de la population rurale ayant pris conscience des CC par leurs manifestations, et leurs conséquences (par sondage)	0%	10%	10%	0%	100%

Source : Consultants, sur la base de données des rapports d'activités

Commentaires :

Ces résultats ont été atteints grâce à certaines initiatives comme :

- La poursuite de l'analyse des politiques sectorielles prenant en compte les résultats des tendances climatiques et les projections à l'horizon 2025 et 2050 pour l'intégration des changements climatiques dans le processus de la planification au niveau local et national. Actuellement 7 rapports sectoriels intégrant, entre autres, l'analyse de la vulnérabilité et des actions d'adaptation ont été présentés par les différents Experts nationaux : Météorologie, Energie, Environnement, Agriculture, Production animale, Association féminine, santé.

- Le renforcement des capacités de collecte et de traitement des données à travers l'installation des appareils limnométriques pour le suivi du niveau d'eau dans les bassins du Mouhoun (Burkina-Ghana) et du Beli/Niger (Burkina-Niger), ressources nécessaires pour le Burkina, le Niger et le Ghana. Le bassin versant du Mouhoun couvre 91000 km² soit 33% du pays dans les zones écologiques de l'Ouest et du Sud-Ouest.
- Le renforcement des capacités de la Météo pour la collecte, le stockage et la dissémination des données climatiques en temps réel à travers les formations et l'octroi de logiciels. Avant l'intervention du projet PANA FEM, le système de partage des données était quasiment inexistant au niveau des sites pilotes.
- L'organisation et la tenue de 2 rencontres de concertation dans chacune des trois régions avec les différents acteurs du Projet pour l'évaluation et la révision des protocoles de collaboration. Cela permettra de renforcer la pérennisation des activités d'adaptation communautaire après la clôture du projet.
- Le renforcement des structures nationales et régionales / provinciales de suivi de distribution alimentaire à travers les actions suivantes ; l'approvisionnement de 2 banques de céréales avec 300 sacs de 100 kg de sorgho blancs dont 100 à Safi et 200 à Kobouré et processus de ravitaillement de celle de Tin-Akoff engagé et de la formation de 5 comités de gestion (32 personnes dont 3 femmes) des banques de céréales en warrantage de 5/6 villages pilotes.

Tableau 4 : Niveau de réalisation du résultat 2 du projet

Résultats/Indicateurs	Base line	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution
R 2 : Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale.					
Pourcentage des CVD et des producteurs ayant adopté les bonnes pratiques démontrées dans les villages couverts par le projet	0%	100%	100%	0%	100%
Niveau de réduction de la vulnérabilité liée aux CC dans les 6 villages couverts par le projet telle que mesurée par l'outil VRA (Vulnerability Reduction Assessment)	0%	Entre 10 et 35%	34,90%	0%	100%

Source : Consultants, sur la base de données des rapports d'activités

Commentaires :

Ces résultats ont été atteints grâce à :

- La réalisation de 3 boulis dans la zone d'intervention du Namentenga dont 2 dans le village de Kobouré.
- La réalisation de 3 forages positifs à Bagawa au profit de 950 habitants.

- La réfection d'un seuil de 200 sur 1200 mètres de berge d'une des 5 mares de Kobouré au profit de 3001 habitants).
- La réalisation de 40 ha de zaï pour améliorer l'infiltration de l'eau et la récupération des terres dégradées dans les villages de Safi et de Kobouré.
- La réalisation de 216 fosses fumières dans les différents villages (Mounkuy, Souri, Safi, Kobouré)..
- La récupération de 56/50 ha de terres dégradées à Bagawa renforcée avec le semis direct des espèces ligneuses. Le choix des espèces a tenu compte du fait qu'elles contribuent à résoudre plusieurs problèmes (atténuation de la désertification, récupération des sols dégradés, alimentation des animaux, plantes pharmaceutique, sources d'énergies, construction des fenils...)

Tableau 5 : Niveau de réalisation du résultat 3 du projet

Résultats/Indicateurs	Base line	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution
R 3 : Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.					
Nombre de visites du site Web par les Burkinabé	0	200*5	6818	+5818	681,80%
Nombre de contributions à l'ALM (Adaptive Learning Mechanism)	0	3/année	4	+1	133%
Nombre d'événements médiatiques réalisés par le projet dans les 3 régions (émissions radio, articles de journaux, documentaire, dépliant, théâtre forums).	0	7	7	0%	100%

Source : Consultants, sur la base de données des rapports d'activités

Commentaires :

Ces résultats ont été atteints grâce à :

- La Production d'article sur les stations synoptiques et agro météorologiques acquis et installés dans les sites du PANA-FEM au profit de la météo ; publié dans le bulletin d'information du PNUD/Burkina (PNUD KBAI) et le portail web du SP/CONEDD (www.spconedd.bf)
- La Production et diffusion d'une brochure PANA mettant en évidence les pratiques d'adaptation promues à la COP18 en décembre 2012, Journée Nationale du Paysan et les fora régionaux.
- L'Organisation en novembre 2012 d'une visite des pratiques d'adaptation développées dans la région du Centre-Nord (Namentenga) par les partenaires techniques et financiers.

- La Signature du protocole de collaboration avec le Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement / Université de Ouagadougou pour l'inventaire des bonnes pratiques d'adaptation, la reconstitution de la situation de référence, l'analyse de l'impact des actions et la proposition d'un habitat type adapté aux changements climatiques avec des matériaux locaux.
- Organisation de théâtres forums de sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques d'adaptation dans les villages d'intervention du projet. Cela a touché plus de 2246 personnes dont 1165 productrices et 1081 producteurs.

Tableau 6 : Cumul des Prévisions et dépenses du projet de 2009 à 2013

Résultats	Prévisions	Exécution	Taux d'exécution
R 1 : La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral	259 500 000	217 785 725	83,93%
R 2 : Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale.	912 500 000	837 432 425	91,77%
R 3 : Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées	284 750 000	146 674 690	51,51%
Gestion du Projet	243 250 000	315 559 170	140,47%
Total	1 700 000 000	1 543 575 570	90,80%= 91%

Source : la mission d'évaluation finale, sur la base des données fournies par le projet



Annexe 2 : TERME DE REFERENCE POUR L'EVALUATION FINALE CONJOINTE DU PROJET « RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ADAPTATION ET POUR LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ». PROJET PANA-BKF-PNUD-FEM

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a soumis à la CCNUCC son PANA en décembre 2007 lors de la 13^{ème} conférence des parties sur les changements climatiques. Conformément aux dispositions de la Convention, le PANA du Burkina Faso a permis d'identifier un ensemble cohérent de mesures urgentes en faveur des couches les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Grace à un financement de 2 900 00 US\$ du Fond pour l'Environnement Mondial et 500 000 US\$ du Programme des Nations Unies pour le Développement, le projet « Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques) » qui prend en compte des préoccupations majeures du PANA, a été formulé et mis en œuvre à partir de l'année 2009.

D'une durée initiale de 4 ans le projet se proposait d'atteindre les 3 résultats suivants : (i) La capacité de planification et de réponse aux CC est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral, (ii) Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées par les communautés ce qui réduit le risque des impacts dus aux CC sur la production agro-sylvo-pastorale et (iii) Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats n°1 et 2 sont capitalisées et diffusées.

Le projet est entré en vigueur en juillet 2009. Au terme de la convention de financement, il doit être clôturé au 31 mars 2014.

La présente évaluation est une évaluation rétrospective et sommative. Elle a pour principal objectif de formuler une opinion indépendante et motivée sur le financement, la mise en œuvre et les résultats du projet PANA-BKF-PNUD-FEM. Elle doit être conduite de façon à donner un avis argumenté conformément aux critères préconisés par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.

Pour se faire, les consultants doivent prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l'évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, chaque fois que possible, par l'association des différentes parties prenantes du projet au processus d'évaluation.

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet « **Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques** » (PIMS N° 3978 00071011)

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

Titre du Titre du projet	Renforcer des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques			
ID de projet du FEM :	3978		<u>à l'approbation (en millions USD)</u>	<u>à l'achèvement (en millions USD)</u>
ID de projet du PNUD :	00071011	Financement du FEM :	2,900,000	2,900,000
Pays :	Burkina Faso	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	500,000	156,561
Région :	Afrique de l'ouest	Gouvernement :	450,000 (en nature)	
Domaine focal :	Changements Climatiques	Autre :		
Agent d'exécution :	PNUD	Coût total du projet :	3,400,000	
Autres partenaires participant au projet :		Signature du DP (Date de début du projet) :		12 Juin 2009
		Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé : 31 décembre 2013	Réel :

I. Background/contexte du projet

Le PNUD Burkina Faso en tant qu'agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a appuyé le Gouvernement Burkinabé à conduire le processus de formulation du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux Changements Climatiques. En novembre 2007, le Gouvernement a adopté son PANA.

L'analyse du PANA a montré que les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Centre-Ouest et du Mouhoun, situées dans les zones climatiques soudano-sahéliennes avec une pluviométrie comprise entre 200 et 750 mm, sont les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques et de ce fait, connaissent un fort risque d'insécurité alimentaire et de réduction des ressources en eau, doublé du phénomène de la pauvreté affectant rudement la vie des populations rurales.

Ainsi, pour inverser les tendances de dégradation de ces ressources naturelles, le Burkina Faso a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à travers le Fonds d'Appui au Pays en Développement (LCDF), des financements pour la mise en œuvre du projet intitulé : «Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux Changements Climatiques», en vue d'atténuer les effets de la vulnérabilité aux changements climatiques dans ces zones sensibles.

Ainsi, l'objectif majeur dudit projet est d'œuvrer à renforcer les capacités nationales spécifiques en matière de prévention et d'alerte précoce, d'amélioration soutenue de la production agro-sylvo-pastorale, et de lutte contre l'ensablement et l'envasement des cours d'eau afin d'assurer la sécurité alimentaire tout en préservant les espèces et les écosystèmes naturels dans ce contexte du changement climatiques.

Les axes d'intervention et les groupes ciblés par le projet sont les suivants :

- Projet habilitant en phase expérimentale. Investissement directe dans les six villages retenus. Utilisation d'une approche participative pour l'identification des contraintes et des activités. Forte implication des structures déconcentrées (Directions Provinciales de l'Environnement et du Développement Durable, Directions Provinciales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Direction Provinciales des Ressources Animales), des structures

décentralisées (Comités Villageois de Développement, Conseil communaux, Conseils régionaux).

- Composantes :
 - (i) Renforcement des capacités politiques, institutionnelles et des populations locales à répondre aux changements climatiques dans le secteur agropastoral ;
 - (ii) Démonstration des meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique dans la production agropastorale pour une amélioration durable de la sécurité alimentaire ;
 - (iii) Gestion des connaissances, diffusion des leçons et des meilleures pratiques.

- Groupe cible : Populations vulnérables de six villages pilotes dont deux (Tin Akoff et Bagawa ; Kobouré et Safi ; Monkuy et Ouarkoye) respectivement de chacune des provinces suivantes : Oudalan, Namentenga, Mouhoun. Partenaires de terrain : Organisme d'exécution : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Secrétariat permanent du conseil pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD)

Ce projet de tests de bonnes pratiques et de paquets technologiques d'adaptation est complété d'une part, par des financements du Gouvernement du Japon en vue d'entrevoir au niveau national et au niveau des collectivités territoriale et locales, la prise en compte des changements climatiques dans les stratégies et processus de planification, et d'autre part, à travers la contribution du royaume du Danemark dans le but de renforcer davantage les capacités des services techniques, des décideurs et des populations à faire face aux défis environnementaux et singulièrement aux effets néfastes des changements climatiques

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

La mise en œuvre du projet a été assurée par la Coordination Nationale des projets du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques du Burkina Faso en synergie avec deux autres projets du PANA.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé à Addis Abba. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain dans la zone d'intervention du Projet PANA. L'évaluateur choisira de visiter, dans chacun des trois (3) régions, les sites couverts par le projet. Ce choix sera fait par l'évaluateur qui prendra en compte les sites d'intervention du projet dans son programme de visite.

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

- Administrations de tutelle : ministères en charge de la mise en œuvre des actions agro-sylvo-pastoral (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de Ressources Animales, et Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire)
- Directeur National ; le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD)
- Bureau régional du PNUD FEM : Addis Abba
- Bureaux Pays du PNUD : Burkina Faso
- Equipe du Projet : Coordination des projets du PANA
- Organes consultatifs et communautés bénéficiaires au niveau locale : autorités locales, représentants des populations, coopératives, organisations villageoises, organisations d'éleveurs, organisations de femmes, etc.
- Partenaires techniques et financiers (Ambassade de JAPON et Coopération Danemark)

- Projets et programmes cofinanciers (la coordination du PNGT2 ; l'Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaire (ACRIC) ;

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le PIR et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'[annexe B](#) des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence ([Annexe C](#)) des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

Par ailleurs, une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée.

Financement/cofinancement du projet

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de

projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Réel	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								
• Soutien en nature								
• Autre								
Totaux								

Intégration

Le projet PANA-BKF-PNUD-FEM a été formulé pour répondre à certaines préoccupations prioritaires retenues dans le cadre du PANA. Le Consultant évaluera dans quel mesure le projet dans sa conception était en concordance avec les priorités nationale. Dans ce cadre, le consultant examinera de manière systématique la correspondance du projet avec :

- les orientations nationales;
- les besoins et attentes des bénéficiaires

Par ailleurs, les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. ²

² Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : [ROTI Handbook 2009](#)

Conclusions, recommandations et enseignements

Après avoir, de manière progressive, exposé ses observations, puis formulé ses constats et porté des jugements sur le projet à l'aune de chaque critère d'évaluation, le consultant doit dans cette partie livrer ses conclusions générales de façon à porter une appréciation d'ensemble sur l'intervention évaluée. Cette synthèse ne suit pas l'ordre des questions ni celui des critères d'évaluation. Ces conclusions doivent être organisées par ordre d'importance. S'il le juge utile et pertinent, le consultant peut identifier des leçons et/ou des recommandations stratégiques et/ou opérationnelles.

Modalités de mise en oeuvre

Il s'agit d'une évaluation conjointe. Il sera mis en place dans le cadre de la présente évaluation, un Comité technique de Suivi (CTS). Le CTS sera composé des représentants des principales parties prenantes à la mise en œuvre du projet.

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD Burkina Faso contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d'évaluation

L'évaluation durera au total 24 jours selon le plan suivant :

Activité	Durée	Date d'achèvement
Préparation	3 jours (recommandé: 2-4)	
Mission d'évaluation	11 jours (recommandé: 7-15)	
Projet de rapport d'évaluation	8 jours (recommandé: 5-10)	
Rapport final	2 jours (recommandé: 1-2)	

PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'EVALUATION

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD pour l'approbation de Comité Technique de Suivi
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD, les membres de CTS
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, les membres de CTS, le PFO du FEM et le conseiller technique du PNUD FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du PNUD FEM.

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

II. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS

Profile / Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée de deux consultants dont un chef d'équipe et un expert associé. Ils doivent disposer tous les deux d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Ils ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Le consultant, chef de mission

Le chef de mission, doit avoir des connaissances et une expérience avérée en matière d'évaluation. Il est spécialement exigé qu'il ait:

1. Etre titulaire d'au moins un diplôme de niveau master (Bac+5) dans le domaine des sciences sociales, économie, gestion de projets ou tout autre domaine jugé pertinent ;
2. Au moins 10 ans d'expériences dans la conduite des évaluations des projets et programmes de développement ;
3. Une expérience approfondie des techniques d'évaluation de projet;
4. De bonnes connaissances sur les questions de changements climatiques ;
5. Une familiarité au contexte de développement des pays africains et du Burkina Faso en particulier ;
6. Démontrer une Bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée
7. Avoir des compétences analytiques avérées ;
8. Très bonne capacité à organiser et interpréter les données et présenter les résultats sous forme orale et écrite ;
9. Une connaissance du système des Nations Unis et du PNUD en particulier serait un atout ;

III. COMPETENCES

- Bonne connaissance des techniques de programmation du PNUD
- Expérience solide en matière d'évaluation de projets et programmes;
- Bonne capacité en communication;
- Parfaite connaissance écrite et orale et bonnes capacités de rédaction en français;
- Motivation pour travailler à un rythme soutenu;
- Capacité de prise d'initiative, sens de l'organisation et rigueur

Durée de la mission : 2 jours ouvrables

Le consultant individuel, expert associé,

Le consultant associé doit avoir :

1. Etre titulaire d'au moins un diplôme de niveau master (Bac+5) dans le domaine des sciences sociales, économie, gestion de projets ou tout autre domaine jugé pertinent
2. Avoir au moins 5 ans d'expériences dans la conduite ou la gestion des évaluations des projets et programmes de développement
3. Avoir une connaissance des approches d'évaluation participative d'évaluation de projets;
4. Avoir des compétences analytiques avérées;
5. Avoir de bonnes connaissances en matière de changements climatiques,
6. Avoir une familiarité au contexte de développement des pays africains et du Burkina Faso en particulier ;
7. Démontrer une bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée
8. Avoir déjà évalué un projet d'adaptation aux changements climatiques serait un atout.
9. Excellentes compétences en Français lu, parlé et écrit, Aptitude démontrée à évaluer des situations complexes de façon claire et succincte.
10. Excellentes compétences de facilitation

IV. COMPETENCES

- Bonne connaissance des techniques de programmation du PNUD
- Expérience solide en matière d'évaluation de projets et programmes;
- Bonne capacité en communication;
- Parfaite connaissance écrite et orale et bonnes capacités de rédaction en français;
- Motivation pour travailler à un rythme soutenu;
- Capacité de prise d'initiative, sens de l'organisation et rigueur

Durée de la mission du consultant national : 24 jours ouvrables

7. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION :

Les Consultant(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant :

7.1. UNE PROPOSITION TECHNIQUE:

- (i) Un curriculum vitae détaillé faisant ressortir l'expérience acquise dans des projets similaires, au moins 3 références ;
- (ii) Les copies des diplômes et attestations obtenus ;
- (iii) une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ;
- (iv) une brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagées **en référence aux TdRs. La note de compréhension des tdrs est exigée.**

7.2. UNE PROPOSITION FINANCIERE :

La proposition financière doit indiquer :

- (i) Le montant total forfaitaire global en FCFA. Chaque proposition financière comprendra une décomposition détaillée du montant forfaitaire, incluant :
 - Les honoraires du consultant (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus) ;

7.3. UN CV DU CONSULTANT :

- i. L'expérience acquise dans des projets similaires ;
- ii. Les copies des diplômes et attestations obtenus ;
- iii. Au moins 3 références.

Les dossiers des consultants seront évalués sur la base de la méthode de sélection basée sur la qualité technique et les coûts applicables conformément aux procédures du PNUD en matière de recrutement de consultant individuel et seuls les consultants ayant obtenu la note technique minimale de 70 points verront leurs propositions financières ouvertes.

Le contrat sera attribué au consultant ayant obtenue la note technique et financière combinée la plus élevée à condition que sa proposition financière rentre dans le budget disponible ; au cas échéant il sera invité à une négociation autour de sa proposition financière et le contrat lui sera attribué en cas d'accord entre parties à

l'issue de la négociation. Si la négociation n'aboutit pas à un accord entre les parties, le candidat classé deuxième à l'évaluation sera contacté suivant la même procédure, et ainsi de suite.

Toutes les candidatures doivent être faites en ligne sur le site web du PNUD avant **20 janvier 2014 à 12 heures** avec la mention « **recrutement de deux consultants individuels (chef de mission et expert associé) pour la mission d'évaluation finale du projet « renforcement des capacités pour l'Adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques »** »

Les informations complémentaires peuvent être obtenues en cas de besoin à l'adresse : procurement.bf@undp.org. Ces demandes de clarifications doivent être envoyées dans un délai ne dépassant pas 2 jours avant la date limite de soumission des propositions.

Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report de la date de soumission de votre proposition.

ANNEXE A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

Le cadre logique du projet, est organisé en 3 résultats et 15 produits :

Resultat 1: La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.
<i>Produit 1.1.</i> Les politiques sectorielles et les législations sont revues en vue de leur mise en cohérence avec les besoins d'adaptation aux risques liés aux CC à la fin du projet
<i>Produit 1.2.</i> Des mécanismes de partenariat avec les autres projets et programmes pour la synergie d'action sont effectifs
<i>Produit 1.3.</i> La capacité des agents techniques de vulgarisation est renforcée par des connaissances en CC et l'utilisation de trousseaux à outils
<i>Produit 1.4.</i> La capacité des responsables administratifs et techniques du secteur agro-sylvo-pastoral au niveau des régions et des provinces pour l'utilisation des outils de planification, de contrôle et de suivi des politiques sectorielles en lien avec les CC est renforcée et les connaissances nécessaires acquises
<i>Produit 1.5.</i> Les capacités de collecte et de traitement des données climatiques sont renforcées
<i>Produit 1.6.</i> Les structures nationales et régionales/provinciales de suivi et de distribution alimentaire sont renforcées afin de pouvoir gérer les risques dus aux changements climatiques
Résultat 2. Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale
<i>Produit 2.1.</i> Dans le village de Mounkuy, les populations s'adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral
<i>Produit 2.2.</i> Dans le village de Sour, les populations s'adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral
<i>Produit 2.3.</i> Dans le village de Safi, les populations s'adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral
<i>Produit 2.4.</i> Dans le village de Kobouré, les populations s'adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral
<i>Produit 2.5.</i> Dans le village de Tin Akoff, les populations s'adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral
<i>Produit 2.6.</i> : Dans le village de Bangawa, les populations s'adaptent de façon performante aux effets néfastes des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral
Résultat 3. Les leçons et les meilleures pratiques des sites-pilotes et des actions pour renforcer la capacité et adapter les politiques sont diffusées
<i>Produit 3.1.</i> Les villages couverts s'enrichissent mutuellement de leurs expériences respectives au cours du projet
<i>Produit 3.2.</i> Un support de capitalisation de l'expérience et des acquis du projet est élaboré
<i>Produit 3.3.</i> Les leçons du projet sont partagées avec les partenaires locaux, les agences internationales et la communauté scientifique

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	<i>Notation</i>	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	<i>Notation</i>
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	4 Durabilité	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficienne		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

ANNEXE B : LISTE DES DOCUMENTS A EXAMINER PAR LES EVALUATEURS

Documents Phase préparatoire PIF
 Document de projet et annexes
 Plans de travail et budgets du projet
 Rapports de mise en œuvre du projet (PIR) APR/PIR 2009, 2010, 2011, 2012
 Rapports des comités de pilotage nationaux
 Rapports techniques et publications de projets
 Rapport programme
 Rapport capitalisation des résultats PANA
 Rapport de l'évaluation finale du projet PANA JAPON
 Rapport technique (LAME)
 Rapport PNA
 Série Rapports annuels 2010, 2011, 2012

- Plan de formation des bénéficiaires
- Série rapports de la coordination des projets du PANA
- Série de rapports de mission des équipes nationales
- Série rapports d'ateliers
- Rapport de l'évaluation mi-parcours
- Articles divers
- Série de rapports techniques d'études

ANNEXE C : QUESTIONS D'EVALUATION

Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
•	•	•	•
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
•	•	•	•
Efficiency : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
•	•	•	•
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
•	•	•	•
Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
•	•	•	•

ANNEXE D: ÉCHELLES DE NOTATIONS

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes	Notations de durabilité :	Notations de la pertinence
6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)
5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures	3 Moyennement probable (MP) : risques modérés	1 Pas pertinent (PP)
4 Modérément satisfaisant (MS)	2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants	Notations de l'impact :
3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes	1 Improbable (U) : risques graves	3 Satisfaisant
2 Insatisfaisant (U) : problèmes		

majeurs 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes	(S) 2 Minime (M) 1 Négligeable (N)
Notations supplémentaires le cas échéant : Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.)	

ANNEXE E : formulaire d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation³**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies****Nom du consultant :** _____**Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) :** _____**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.**Signé à *lieu* le *date*

Signature : _____

ANNEXE F : GRANDES LIGNES DU RAPPORT D'EVALUATION⁴

- i. Page d'introduction :
 - Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
 - N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
 - Pays, les régions concernées par le projet
 - Programme opérationnel/stratégique du FEM
 - Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
 - Membres de l'équipe d'évaluation
 - Remerciements
- ii. Résumé
 - Tableau de résumé du projet
 - Description du projet (brève)
 - Tableau de notations d'évaluation
 - Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
- iii. Acronymes et abréviations
(Voir : Manuel de rédaction du PNUD⁵)
- 1 Introduction
 - Objectif de l'évaluation
 - Champ d'application et méthodologie
 - Structure du rapport d'évaluation
- 2 Description et contexte de développement du projet
 - Démarrage et durée du projet
 - Problèmes que le projet visait à régler
 - Objectifs immédiats et de développement du projet
 - Indicateurs de base mis en place
 - Principales parties prenantes
 - Résultats escomptés
- 3 Conclusions

³www.unevaluation.org/unegcodeofconduct⁴Le rapport ne doit pas dépasser 40 pages au total (en excluant les annexes).⁵ Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008

(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés⁶)

- 3.1** Conception/Formulation du projet
 - Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
 - Hypothèses et risques
 - Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
 - Participation prévue des parties prenantes
 - Approche de répliation
 - Avantage comparatif du PNUD
 - Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
 - Modalités de gestion
- 3.2** Mise en œuvre du projet
 - Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
 - Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
 - Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
 - Financement du projet :
 - Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)
 - Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles
- 3.3** Résultats des projets
 - Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)
 - Pertinence(*)
 - Efficacité et efficacité (*)
 - Appropriation par le pays
 - Intégration
 - Durabilité (*)
 - Impact
- 4** Conclusions, recommandations et enseignements
 - Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
 - Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
 - Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
 - Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite
- 5** Annexes

⁶ Utilisation d'une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d'explications sur les notations.

- TR
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Annexe 3 : Tableau des questions d'évaluation

Critères/Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Outils de collecte
A. Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
A.1. Dans quelle mesure le projet soutient-il les priorités stratégiques du FEM ?	Alignement des objectifs du projet sur les priorités du FEM	Descriptif du projet Stratégie et descriptifs des domaines focaux du FEM	- Analyse documentaire;
A.2. Dans quelle mesure le projet s'aligne-t-il sur les priorités nationales notamment celles identifiées dans le Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)	Alignement sur le PANA	- Document de projet - Les documents SCADD, SDR, PNSR, PNDEL, PNDD, CPAP	Analyse documentaire.
A.3. Dans quelle mesure le projet s'aligne-t-il sur les priorités locales notamment dans les domaines de l'environnement, de l'élevage et de l'agriculture?	Alignement sur les plans communaux de développement des communes dont relèvent les villages bénéficiaires des réalisations	- Descriptifs des Plans communaux de développement des communes concernées	Analyse documentaire
A.4. Dans quelle mesure les parties prenantes nationales, régionales et locales ont-ils participé à la conception du programme ?	Acteurs au niveau national et local ayant participé à la formulation du programme Appréciation par les acteurs nationaux et locaux de leur participation à la formulation du programme	Parties prenantes nationales et locales du projet ;	Entretien avec les parties prenantes nationales et locales
A.5. Dans quelle mesure les activités répondent-elles aux besoins réels des populations locales ?	La Participation des bénéficiaires à l'identification activités	Document Projet Rapports d'activités Rapports d'autoévaluation Rapport d'Evaluation à mi-parcours Bénéficiaires	Analyse documentaire Entretiens

B. Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ??			
<p>B.1. Dans quelle mesure la capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de structures ayant mis en place des dispositifs ou des mécanismes ayant un lien avec les CC (par utilisation de la fiche d'évaluation des capacités d'adaptation du PNUD - Pourcentage de partenaires potentiels identifiés ayant concrétisé un accord avec le PPG (sous forme de co-financement ou de planification concertée en synergie) - Pourcentage de la population rurale ayant pris conscience des CC par leurs manifestations, et leurs conséquences (par sondage) 	<p>Rapport de suivi-évaluation Rapport d'activités Entretiens avec les parties prenantes au niveau local et avec la responsable de suivi-évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec les principales parties prenantes
<p>B.2 Dans quelle mesure les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés afin de réduire les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des CVD et des producteurs ayant adopté les bonnes pratiques démontrées dans les villages couverts par le projet - Niveau de réduction de la vulnérabilité liée aux CC dans les 6 villages couverts par le projet telle que mesurée par l'outil VRA (Vulnerability Reduction Assessment 	<p>Rapport de suivi-évaluation Rapport d'activités Entretiens avec les parties prenantes au niveau local et avec la responsable de suivi-évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec les principales parties prenantes
<p>B.3 Dans quelle mesure les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites du site Web par les Burkinabé - Nombre de contributions à l'ALM (Adaptive Learning Mechanism) - Nombre d'événements médiatiques réalisés par le projet dans les 3 régions (émissions radio, articles de journaux, documentaire, dépliant, théâtre forums). 	<p>Rapport de suivi-évaluation Rapport d'activités Entretien avec la responsable de suivi-évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec les principales parties prenantes

<p>B.4 Quelles sont les difficultés rencontrées et qui ont influencé négativement le niveau d'atteinte des résultats ?</p>	<p>Facteurs ayant limité l'atteinte des objectifs du projet.</p>	<p>Rapport de suivi-évaluation Rapport d'activités Entretien avec la chargé de programme PNUD, la coordination du projet PANA, les parties prenantes au niveau local (services techniques et bénéficiaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec les principales parties prenantes
<p>B.5 Quelles ont été les opportunités prévues ou non, qui ont eu des effets positifs sur les réalisations du projet ?</p>	<p>Opportunités et facteurs prévus ou non et qui ont influencé positivement les réalisations du projet</p>	<p>Rapport de suivi-évaluation Rapport d'activités Entretien avec la chargée de programme PNUD, la coordination du projet PANA, les parties prenantes au niveau local (services techniques et bénéficiaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec les principales parties prenantes
<p>B.6 Quelle est la qualité du système de S&E mis en place (le système de suivi-évaluation permet-il de renseigner tous les indicateurs du projet)?</p>	<p>Pertinence des indicateurs de suivi - évaluation. Qualité et disponibilité des ressources pour opérationnaliser le système de Suivi - Evaluation. Disponibilité et qualité des rapports sur l'état d'avancement du projet.</p>	<p>Rapports de suivi - évaluation Acteurs chargés du Suivi - Evaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec les acteurs chargés du suivi - évaluation
<p>B.7 Dans quelle mesure le partenaire technique et financier a joué son rôle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rôles assignés au PNUD ; - Rôle joué par le PNUD ; - Difficultés rencontrées à ce niveau 	<p>Document de planification du projet ; Rapports de suivi ; Principales parties prenantes du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec PNUD et l'équipe du projet
<p>B.8 Dans quelle mesure le comité de pilotage, la Coordination, et la direction Nationale ont – elles joué leur rôle ?</p>	<p>Rôles assignés à la partie gouvernementale ; Rôle joué par la partie gouvernementale Difficultés rencontrées à ce niveau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de planification du projet ; - Rapports d'activités ; - Principales parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec la partie gouvernementale et l'équipe du projet
<p>B.9 Dans quelle mesure les parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rôles assignés aux parties prenantes locales ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de planification du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire;

locales (bénéficiaires, services techniques partenaires) ont-elles joué leurs rôles ?	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle joué par les parties prenantes locales - Difficultés rencontrées à ce niveau 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les parties prenantes locales et l'équipe du projet
B.10. Quel a été l'apport des stratégies de communication et du partenariat à la réalisation des résultats ?	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'éléments manifestes de collaboration efficace entre les institutions chargées de la mise en œuvre du projet. - Difficultés au niveau du partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Parties prenantes du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec les parties prenantes du projet.
C. Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
C.1. Les résultats ont-ils été obtenus à des coûts acceptables (adéquation des ressources financières)?	<ul style="list-style-type: none"> - Les prévisions budgétaires effectivement réalisées par composante et par année - Les dépenses effectivement réalisées par composante et par année - les écarts budgétaires - taux d'utilisation des ressources affectés 	Rapports financiers Chargée de programme Responsable financier du PANA	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec la chargée de programme et le responsable financier du PANA
C.2. Les ressources allouées (financières, humaines et matérielles) étaient-elles suffisantes? Disponibles à temps?	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources (financières, humaines et matérielles) prévus - Ressources (financières, humaines et matérielles) mobilisés - Délais de mobilisation des ressources 	Rapports d'activité Rapports financiers PTA signés Chargée de programme Responsable financier du PANA	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec la chargée de programme et le responsable financier du PANA
D. Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
D.1. Quels sont les effets des résultats sur les les bénéficiaires ?	<ul style="list-style-type: none"> - les changements constatés au niveau des Services techniques - les changements constatés au niveau des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités, - Rapport d'évaluation à mi-parcours - Services techniques - Bénéficiaires du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire; - Entretien avec les services techniques et les bénéficiaires

D.2 Quels sont les effets des résultats sur les Services techniques?		-	-
D.2. Quels sont les facteurs qui limitent les effets du projet à long terme?	Existence de Facteurs manifestes limitant les effets.	- Rapports d'activités, - Rapport d'évaluation à mi-parcours - Services techniques - Bénéficiaires du projet ;	- Analyse documentaire; - Entretien avec les services techniques et les bénéficiaires
D.3. Quelles sont les effets imprévus (positifs ou négatifs) du projet ?	Les effets imprévus du projet.	- Rapports d'activités, - Rapport d'évaluation à mi-parcours - Services techniques - Bénéficiaires du projet ;	- Analyse documentaire; - Entretien avec les services techniques et les bénéficiaires
D.4. Dans quelle mesure la résilience (et la capacité d'adaptation) du Burkina Faso face aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral a-t-elle été renforcée ?	- évolution de la part du budget national allouée et des ressources mobilisées par l'état pour l'adaptation aux CC - nombre d'ONG, associations et structures de recherche qui mènent des activités liées aux CC	CDMT et Lois de finance Répertoire du CONEDD	- Analyse documentaire
E. Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
E.1. Existe – il un socle politique, institutionnel et réglementaire favorable à la pérennisation des différentes réalisations du projet ?	- Les politiques et textes en lien avec CC	- Services techniques - Coordination du PANA - Chargée de programme PANA	- Analyse documentaire
E.2. Dans quelle mesure les services technique poursuivront – ils leurs appuis aux bénéficiaires du projet?	- Disponibilité des moyens pour l'appui aux bénéficiaires	- Services techniques	- Entretiens
E.3. Les techniques vulgarisées dans le cadre du projet sont – elles adaptées au contexte socio-	- Éléments des contextes socio-économiques et culturels	- Populations locales	- Entretiens

économique et culturel?	- Les techniques vulgarisées	- Rapports d'activités	- Analyse documentaires
E.4. les bénéficiaires auront – ils les capacités financières et techniques de poursuivre les activités après la période d'appui du projet (appropriation des bénéficiaires) ?	- Les capacités techniques et financières des bénéficiaires	- Rapports d'activités - Bénéficiaires	- Entretiens - Analyse documentaires
E.5. Existe-t-il des risques aux avantages environnementaux mis en place ou qui devraient se manifester ?	- Existence de risques manifestes pouvant limiter les avantages environnementaux	- Bénéficiaires - Document projet - Services techniques	- Entretiens - Analyse documentaire
E.6. Existe-t-il des incitations commerciales adéquates pour assurer les avantages environnementaux durables réalisés dans le cadre du projet?	- Existence de débouchés pour les différents produits de l'embouche - Existence de débouchés pour les plants produits par les pépiniéristes	- Bénéficiaires - Rapport d'activités - Services techniques - Évaluation à mi-parcours	- Entretiens - Analyse documentaire

Annexe 4 : Liste des structures et personnes rencontrées

Date	Nom & Prénom(s)	Structures	Fonction
21/02/014	Mme AKI Kogachi	PNUD Burkina Faso	Chargée de Programme
21/02/014	Alain KI-ZERBO	Unité de coordination du programme	Coordonnateur
	Mme YONLI Marceline	Unité de coordination du programme	Chargée du suivi-évaluation
24/02/014	Florent OUEDRAOGO	DPASA Namentenga	Directeur
24/02/014	Madi KADIOGO	Conseil communal de Boala	Maire
	Nikiembila NOGOLADO	Conseil communal de Boala	2 ^{ème} Adjoint au maire
	Foubla WAGO	Conseil communal de Boala	Président Commission affaires générales
	Sougrinoa ZIDOUAMBA	Conseil communal de Boala	Président Commission finance
	Patenema MALIBILA	Conseil communal de Boala	Président Commission environnement
24/02/014	Souleymane MALIBILA + 3 membres	CVD Safi	Président
25/02/014	Andema KABRE	DPEDD Namentenga	Directeur
25/02/014	Tierry E. COMBARRY	DPRA Namentenga	Directeur
26/02/014	Communauté villageoise de BAGAWA	-	Bénéficiaires
26/02/014	Moussa DIALLO + 3 membres	Conseil communal Gorom-Gorom	Maire
26/02/014	Emmanuel DABIRE	DPEDD Oudalan	Directeur
	Bouboukari HASSAN	DPASA Oudalan	Directeur
	Sidi BORO	DPRA Oudalan	Directeur
27/02/014	Amandé BARRY	DREDD Sahel	Directeur
	K. Gustave	DRAH Sahel	Directeur
27/02/014	Mathias OUEDRAOGO	DREDD Centre Nord	Directeur
	Victor SAWADAOGO	DRASA Centre Nord	Représentant Directeur
	Florent OUEDRAOGO	DRASA Centre Nord	Représentant Directeur
	Dominique ILBOUDO	DRAH	Directeur
28/02/014	Alassane OUEDRAOGO	DPEDD Mouhoun	Directeur
	Abdramane BAGAYOGO	DPRA Mouhoun	Directeur
	Bagassa Koné	DPASA Mouhoun	Directeur
01/03/014	Communauté villageoise de Monkuy	-	Bénéficiaires
01/03/014	Samuel F. TAMINI	Commune de Ouarkoye	1 ^{er} Adjoint au Maire
	Zounyoro BONZI	Commune de Ouarkoye	Agent communal
02/03/014	Mamadou HONADIA	SP/CONEDD	Secrétaire Permanent
02/03/014	Ali Jacques GARANE + 3 de ses collaborateurs	DGMETEO	Directeur général
04/03/014	-	Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Secrétaire Général
04/03/014	Rigobert BAYALA	DCEM	Expert pour la formulation du PNA
04/03/014	Issa BIKIENGA	CILSS	Expert pour la formulation du PNA
05/03/014	Ludovic BAMBARA	Direction Générale de la Prospective et de la Planification opérationnelle	Directeur Général
	Désiré SOME	DEP Ressources Animale	Expert pour la formulation du PNA
07/03/014	Moussa Maïga	DEP Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	Directeur
	Amos KIENOU	DEP Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	Agent

